



Le réseau
de transport
d'électricité

Règles SI

Mécanisme de capacité

Version 1.4 en vigueur au 16/10/2026

Sommaire

1. Objet.....	4
2. Définitions.....	5
3. Accès au SI de RTE.....	6
3.A. Vous ne disposez pas de certificat PKI.....	6
3.B. Vous disposez déjà d'un certificat PKI	6
4. GIPSE – Données pour la certification des EDC	7
4.A. Fichier de création / paramétrage d'EDC par le TPC	7
4.A.1. Nom du fichier	7
4.A.2. Contenu du fichier	8
4.B. Fichier de paramétrage d'EDC par le GRD	11
4.B.1. Nom du fichier	12
4.B.2. Contenu du fichier	12
4.C. Fichier de modification de paramétrage d'EDC certifiées par le GRD	15
4.C.1. Nom du fichier	15
4.C.2. Contenu du fichier	16
4.D. Fichier de rattachement de sites à l'EDC par le TPC.....	18
4.D.1. Nom du fichier	18
4.D.2. Contenu du fichier	19
4.E. Fichier de rattachement de sites à l'EDC par le GRD	20
4.E.1. Nom du fichier	20
4.E.2. Contenu du fichier	21
4.F. Statut des EDC dans GIPSE.....	22
4.F.1. Statuts d'une EDC RPT sur GIPSE.....	22
4.F.2. Statuts d'une EDC RPD sur GIPSE	22
5. PLEDGE – Données pour la réalisation des enchères	24
5.A. Présentation générale.....	24
5.B. Se connecter à Pledge.....	24
5.B.1. Première connexion.....	24
5.B.2. Connexions suivantes et page d'accueil	27
5.C. Contacter le support.....	28
6. Portail Services.....	31
6.A. Pages publiques	31
6.B. Pages privées	31
6.B.1. Contenu des pages privées.....	31
6.B.2. Accès aux pages privées	31

7. RMC – Collectes spécifiques des TPC pour le contrôle de disponibilité	33
7.A. Synthèse des données collectées par les TPC.....	33
7.B. Description des fichiers.....	33
7.B.1. Classe <ResourceCapacitySchedule_MarketDocument>	35
7.B.2. Classe <Resource_TimeSeries>.....	38
7.B.3. Classes <Series_Period> et <Point>	40
8. RMC – Collectes spécifiques des GRD à RTE pour le contrôle de disponibilité	42
8.A. Synthèse des données collectées	42
8.B. Fichiers type courbe de charge en csv	43
8.C. Fichiers type CIM	44
8.C.1. Classe <ResourceCapacitySchedule_MarketDocument>	46
8.C.2. Classe <Resource_TimeSeries>.....	49
8.C.3. Classes <Series_Period> et <Point>	50
9. RMC - Collectes relatives aux Puissances de référence	53
9.A. Synthèse des données de Puissances de Référence transmises par les GRD à RTE	53
9.B. Synthèse des données de Consommations effacées transmises par RTE aux GRD	54
9.C. Echanges de données relatifs à l'affectation des puissances entre Contributeurs	54
9.C.1. Processus de collecte des chroniques de puissance associées à une déclaration multi-fournisseur	54
9.C.2. Attribution d'une PEB RE-Site	54
9.C.3. Déclaration de blocs de vente directe	55
9.C.4. Synthèse des données échangées	55
9.C.5. Acquittements	56
9.D. Formalisme général des fichiers échangés	56
9.D.1. Description générale du fichier Multiple_Schedule	56
9.D.2. Description du fichier ACK	62
9.D.3. Formalisme détaillé	63
9.D.4. Contrôles effectués sur les fichiers.....	63
9.D.5. Règles d'intégration RTE	64
Annexe 1. RMC – Conformité de fichiers des collectes	66
Annexe 2. RMC –Exemple de dépôt et téléchargement de fichiers	Contrôle
de disponibilité et contribution	67

1. Objet

Ce jeu de règles SI du Mécanisme de Capacité est un document d'information à caractère contractuel destiné aux Titulaires de Périmètre de Certification et aux GRD, amenés à utiliser et à échanger des données avec le Système d'Information de RTE dans le cadre du Mécanisme de Capacité. Elles font partie intégrante des Règles du Mécanisme, tout comme la documentation technique mise à disposition sur la plateforme PLEDGE et les conditions d'utilisation de celle-ci.

Ce document décrit les formats et contenus des fichiers échangés dans le cadre du mécanisme de capacité et les outils SI associés :

- **GIPSE** pour la certification des EDC ;
- **PLEDGE - plateforme d'enchères** pour la tenue des enchères ;
- Page privée **Portail Services** pour le suivi des Volumes Contractualisés et des notifications ;
- **RMC** pour l'échange et la collecte de données nécessaires au calcul du Volume Disponible et des Puissances de Référence.

Les documents suivants sont mis à disposition dans le Portail Services de RTE :

- Le guide technique GIPSE ;
- Des fichiers exemples pour le dépôt des demandes de certification dans GIPSE ;
- Le guide technique RMC ;
- Le fichier xsd pour les collectes xml de type CIM ;
- Des fichiers exemple pour les flux CIM xml et csv dans RMC ;
- Le mapping pour les collectes concernant le contrôle de disponibilité, qui synthétise les classes et balises pour chaque flux CIM en xml, ainsi que les codes et messages d'erreur pour les flux CIM xml et le flux csv. Les acquittements sont au format « *IEC62325-451-1-acknowledgement_v8_1.xsd* », qu'ils concernent les flux CIM ou csv.
 - La description des champs utilisés se situe dans l'onglet "Description ACK" du fichier de mapping ;
 - La liste des erreurs possibles se situe dans l'onglet "Codes ACK" de ce même fichier.
- Le mapping pour les collectes concernant les Puissances de Référence, qui synthétise les classes et balises pour chaque flux CIM en xml, ainsi que les codes et messages d'erreur. Les acquittements sont au format « *IEC62325-451-1-acknowledgement_v8_1.xsd* », qu'ils concernent les flux CIM ou csv.
 - La description des champs utilisés se situe dans l'onglet "Description ACK" du fichier de mapping
 - La liste des erreurs possibles se situe dans l'onglet "Codes ACK" de ce même fichier.

2. Définitions

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans les présentes Règles SI ayant leur première lettre en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans les Règles du Mécanisme de Capacité en vigueur, disponibles sur le Portail Services de RTE.

3. Accès au SI de RTE

Pour accéder aux applications GIPSE et RMC de RTE, il est nécessaire de disposer d'un certificat PKI.

3.A. Vous ne disposez pas de certificat PKI

La demande de certificat PKI doit être effectuée depuis l'espace client du [Portail Services RTE](#). La page [Accéder au système d'information de RTE - RTE Portail Services](#) présente le processus de demande de ce PKI.

3.B. Vous disposez déjà d'un certificat PKI

Si vous possédez déjà un certificat PKI mais pas d'accès aux applications adéquates pour le mécanisme de capacité, il est nécessaire de réaliser une mise à jour des droits associés au certificat existant.

Pour cette mise à jour, vous pouvez contacter votre contact commercial habituel ou la hotline RTE (0810 80 50 50 ou rte-hotline@rte-france.com).

4. GIPSE – Données pour la certification des EDC

GIPSE est l'outil utilisé par les TPC et les GRD pour procéder à la certification des EDC.

Il permet aux TPC de :

- Créer des EDC ;
- Paramétrer les EDC RPT ;
- Rattacher des Sites aux EDC RPT ;
- Consulter les EDC certifiées.

Il permet aux GRD de :

- Paramétrer les EDC RPD ;
- Rattacher des Sites de leur zone de desserte aux EDC RPD ;
- Consulter les EDC certifiées sur leur zone de desserte.

La création et le paramétrage d'EDC est possible uniquement pendant la Période de Certification.

GIPSE est accessible à l'url suivante : <https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse>

Il est recommandé aux acteurs de renseigner une adresse email lors de leur première connexion à GIPSE, afin de recevoir des notifications par email envoyées par RTE aux différentes étapes de la certification. En effet, l'adresse email utilisée pour la génération et l'utilisation de la clé PKI d'accès à GIPSE n'est pas reprise automatiquement dans le profil GIPSE.

4.A. Fichier de création / paramétrage d'EDC par le TPC

Le fichier peut être envoyé compressé ou non compressé. Si le fichier est envoyé compressé dans un fichier ZIP, alors ce dernier doit contenir un seul fichier ".csv" respectant le nommage indiqué dans ce document.

4.A.1. Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"MKP_CREATION_EDC_[RPT/RPD/ETRANGER]" (en majuscules).
2	Période de livraison	Une période sous la forme "AAAAAAA".
3	Le code EIC de l'acteur (TPC)	Un code EIC.
4	La date et l'heure de création du fichier	Une horodate sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

MKP_CREATION_EDC_[RPT/RPD/ETRANGER]_[Période de livraison]_[Code EIC du TPC]_[Horodate de création].csv

Exemple

MKP_CREATION_EDC_RPD_20272028_17X0000000XXX001_20250116143200.csv

4.A.2. Contenu du fichier

Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_STOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMUNERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

Ligne n°2 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à une EDC à créer. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
1	TYPE_EDC	Contient le type de l'EDC.	Chaine de caractères ne pouvant prendre que ces 2 valeurs : - INJECTION - SOUTIRAGE	Obligatoire
2	CODE_EIC_GRD	Le code EIC du GRD : - Code EIC de l'agence ORE en cas d'EDC multi-GRD - Code EIC du GRD de raccordement des sites en cas d'EDC mono-GRD.	Chaine de caractères ou vide.	Obligatoire pour les EDC RPD
3	PAYS	Pays	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : « FRANCE », « BELGIQUE », « ALLEMAGNE », « ITALIE », « ESPAGNE », « SUISSE », « IRLANDE »	Obligatoire
4	CODE_EIC_TPC	Le code EIC du TPC	Chaine de caractères ou vide.	Non lu
5	CODE_EDC	Contient le code de l'EDC	Chaine de caractères sur 13 caractères ou vide.	Non lu

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
6	FILIERE	Contient la filière de l'EDC.	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «SOLAIRE», «EOLIEN_EN_MER», «EOLIEN_TERRESTRE», «HYDRAULIQUE_FIL_EAU», «HYDRAULIQUE_POMPAGE_TURBINA GE », «HYDRAULIQUE_AUTRE», «NUCLEAIRE», «BIOENERGIES_BIOGAZ_BIOMASSE », «BIOENERGIES_AUTRE», «THERMIQUE_CHARBON», «THERMIQUE_COGENERATION_FIO UL», «THERMIQUE_TAC_FIOUL», «THERMIQUE_COGENERATION_GA Z», «THERMIQUE_TAC_GAZ», «THERMIQUE_CCG», «THERMIQUE_NON_RENOUVELABL E_AUTRE», «ENERGIES_MARINES», «GEOTHERMIE», «BATTERIE», «STOCKAGE_HYDROGENE», «AUTRE», «EFFACEMENT»	Obligatoire
7	EN_SERVICE	Indique si l'EDC est en service ou non	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
8	OBLIGATION_ACHAT	EDC en Obligation d'Achat	« OUI » ou « NON » ou vide	Obligatoire pour les EDC RPT, Vide pour les autres EDC paramétrées par le TPC
9	METHODE_CERTIFICATION	Méthode de certification	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «NORMATIVE», «STANDARD»	Obligatoire
10	THERMOSENSIBLE	Thermosensible	« OUI » ou « NON » ou vide	Obligatoire pour les EDC Soutirage
11	CONTRAINTES_STOCK	Contraintes de stock	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
12	ENERGIE_STOCK_JOUR	Energie de stock journalière (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI
13	ENERGIE_STOCK_HEBDO	Energie de stock hebdomadaire (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
14	PUISSANCE_DISPONIBLE	Puissance disponible (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si la méthode de certification est égale à « STANDARD »
15	PUISSANCE_INSTALLEE	Puissance installée (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si la méthode de certification est égale à « NORMATIVE »
16	VOLUME_CERTIFIE	Volume certifié (en MW)	Nombre avec, au maximum, une seule décimale et « . » comme séparateur ou vide.	Non lu
17	ENCADREMENT_REMUNERATION	Encadrement rémunération	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
18	CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE	Contractualisation pluriannuelle	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées.	Obligatoire si Encadrement rémunération à NON
19	NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE	Nombre de périodes de livraison contractualisées	Entier strictement supérieur à zéro.	Obligatoire si Pluriannuelle à OUI
20	EIF	Effacement Indissociable de la Fourniture	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si Filière à EFFACEMENT pour une EDC RPT
21	EDC_RENOUVELLEMENT	EDC en renouvellement	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si l'EDC est de type Injection et Pluriannuelle à OUI
22	EDC_PRINCIPALE	Contient le code de l'EDC principale à rattacher à l'EDC de renouvellement	Chaine de caractères sur 13 caractères.	Obligatoire si EDC Renouvellement à OUI

Dernière ligne

La dernière ligne contient une balise de fin de fichier.

<EOF>

Exemples de fichier

Fichier « MKP_CREATION_EDC_RPD_20272028_17X0000000TPC001_20250116143200.csv »

```
TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT;
METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_S
TOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMU
NERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;
EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

INJECTION;17X100000GRD0001;FRANCE;;;;;;;;;;;;;;

SOUTIRAGE;17X100000ORE0001;FRANCE;;;;;;;;;;;;;;

...

<EOF>
```

Fichier « MKP_CREATION_EDC_RPT_20252026_17X0000000TPC001_20250116143200.csv »

```
TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT
;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_S
TOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMU
NERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;
EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

INJECTION;;FRANCE;;NUCLEAIRE;OUI;NON;STANDARD;NON;NON;;2105.3;;OUI;;;;;

INJECTION;;FRANCE;;SOLAIRE;OUI;OUI;NORMATIVE;NON;NON;;105.3;;NON;OUI;8;;OUI;2526-
IT000004;

INJECTION;;FRANCE;;BATTERIE;NON;NON;STANDARD;NON;OUI;148.2;741;24;;NON;OUI;5;;NON;;

SOUTIRAGE;;FRANCE;;EFFACEMENT;OUI;NON;STANDARD;NON;NON;;63.0;;OUI;;NON;;

...

<EOF>
```

Fichier « MKP_CREATION_EDC_ETRANGER_20252026_17X0000000TPC001_20240116143201.csv »

```
TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT
;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_S
TOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMU
NERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_RENOUVELLE
MENT;EDC_PRINCIPALE;

INJECTION;;ALLEMAGNE;;HYDRAULIQUE_FIL_EAU;OUI;NON;NORMATIVE;NON;NON;;105.3;;OUI;N
ON;;;;;

SOUTIRAGE;;SUISSE;;EFFACEMENT;OUI;NON;STANDARD;NON;NON;;63.0;;OUI;NON;;;;;

...

<EOF>
```

4.B. Fichier de paramétrage d'EDC par le GRD

Le fichier peut être envoyé compressé ou non compressé. Si le fichier est envoyé compressé dans un fichier ZIP, alors ce dernier doit contenir un seul fichier ".csv" respectant le nommage indiqué dans ce document.

4.B.1. Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"MKP_CREATION_EDC_RPD" (en majuscules).
2	Période de livraison	Une période sous la forme "AAAAAAA".
3	Le code EIC du GRD déclaré par le TPC pour l'EDC (Soit le code EIC du GRD de raccordement ou le code EIC de l'agence ORE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

MKP_CREATION_EDC_RPD_[Période de livraison]_[Code EIC du GRD / Agence ORE]_[Horodate de création].csv

Exemple

MKP_CREATION_EDC_RPD_20272028_17X0000000GRD001_20250116143200.csv

4.B.2. Contenu du fichier

Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONSTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_STOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMUNERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

Ligne n°2 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à une EDC à paramétrer. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
1	TYPE_EDC	Contient le type de l'EDC.	Chaine de caractères ne pouvant prendre que ces 2 valeurs : - INJECTION - SOUTIRAGE ou vide	Non lu
2	CODE_EIC_GRD	Le code EIC du GRD : - Code EIC de l'agence ORE en cas d'EDC multi-GRD - Code EIC du GRD de raccordement des sites en cas d'EDC mono-GRD.	Chaine de caractères ou vide	Non lu

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
3	PAYS	Pays	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : « FRANCE » ou vide	Non lu
4	CODE_EIC_TPC	Le code EIC du TPC	Chaine de caractères.	Obligatoire
5	CODE_EDC	Contient le code de l'EDC	Chaine de caractères sur 13 caractères.	Obligatoire
6	FILIERE	Contient la filière de l'EDC.	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «SOLAIRE», «EOLIEN_EN_MER», «EOLIEN_TERRESTRE», «HYDRAULIQUE_FIL_EAU», «HYDRAULIQUE_POMPAGE_TURB INAGE », «HYDRAULIQUE_AUTRE», «NUCLEAIRE», «BIOENERGIES_BIOGAZ_BIOMASS E», «BIOENERGIES_AUTRE», «THERMIQUE_CHARBON», «THERMIQUE_COGENERATION_FI OUL», «THERMIQUE_TAC_FIOUL», «THERMIQUE_COGENERATION_G AZ», «THERMIQUE_TAC_GAZ», «THERMIQUE_CCG», «THERMIQUE_NON_RENOUVELAB LE_AUTRE», «ENERGIES_MARINES», «GEOTHERMIE», «BATTERIE», «STOCKAGE_HYDROGENE», «AUTRE», «EFFACEMENT»	Obligatoire
7	EN_SERVICE	Indique si l'EDC est en service ou non	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
8	OBLIGATION_AC HAT	EDC en Obligation d'Achat	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
9	METHODE_CERTI FICATION	Méthode de certification	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «NORMATIVE», «STANDARD»	Obligatoire
10	THERMOSENSIBL E	Thermosensible	« OUI » ou « NON » ou vide	Obligatoire pour les EDC Soutirage
11	CONTRAINTES_ST OCK	Contraintes de stock	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
12	ENERGIE_STOCK_ JOUR	Energie de stock journalière (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
13	ENERGIE_STOCK_HEBDO	Energie de stock hebdomadaire (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI
14	PUISSANCE_DISPONIBLE	Puissance disponible (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Méthode à STANDARD
15	PUISSANCE_INSTALLEE	Puissance installée (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Non lu
16	VOLUME_CERTIFIE	Volume certifié (en MW)	Nombre avec, au maximum, une seule décimale et « . » comme séparateur.	Obligatoire
17	ENCADREMENT_REMUNERATION	Encadrement rémunération	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
18	CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE	Contractualisation pluriannuelle	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si Encadrement rémunération à NON
19	NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE	Nombre de périodes de livraison contractualisées	Entier strictement supérieur à zéro.	Obligatoire si Pluriannuelle à OUI
20	EIF	Effacement Indissociable de la Fourniture	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si Filière à EFFACEMENT
21	EDC_RENOUVELLEMENT	EDC en renouvellement	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si l'EDC est de type Injection et Pluriannuelle à OUI
22	EDC_PRINCIPALE	Contient le code de l'EDC principale à rattacher à l'EDC de renouvellement	Chaine de caractères sur 13 caractères.	Obligatoire si EDC Renouvellement à OUI

Dernière ligne

La dernière ligne contient une balise de fin de fichier.

<EOF>

Exemple de fichier

Fichier « MKP_CREATION_EDC_RPD_20252026_17X0000000XXX001_20250116143200.csv »

```
TYPE_EDC;CODE_EIC_GRD;PAYS;CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACH
AT;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERG
IE_STOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMEN
T_REMUNERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_
RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

;;;17X0000000TPC001;2627-
ID000031;SOLAIRE;NON;NON;NORMATIVE;;;NON;;;1.1;NON;OUI;10;;;NON;;

;;;17X0000000TPC002;2627-
ID000032;SOLAIRE;OUI;OUI;NORMATIVE;NON;NON;;;1.8;NON;OUI;8;;OUI;2627-ID000002;

;;;17X0000000TPC001;2627-
ID000033;BATTERIE;NON;NON;STANDARD;NON;OUI;148.2;741;;;2.2;NON;OUI;5;;;NON;;

;;;17X0000000TPC001;2627-
SD000034;EFFACEMENT;OUI;NON;STANDARD;OUI;NON;;;31.0;OUI;;;NON;;;

...

<EOF>
```

4.C. Fichier de modification de paramétrage d'EDC certifiées par le GRD

Le fichier peut être envoyé compressé ou non compressé. Si le fichier est envoyé compressé dans un fichier ZIP, alors ce dernier doit contenir un seul fichier ".csv" respectant le nommage indiqué dans ce document.

4.C.1. Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"MKP_MODIFICATION_EDC_RPD" (en majuscules).
2	Période de livraison	Une période sous la forme "AAAAAAA".
3	Le code EIC du GRD déclaré par le TPC pour l'EDC (Soit le code EIC du GRD de raccordement ou le code EIC de l'agence ORE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

MKP_MODIFICATION_EDC_RPD_[Période de livraison]_[Code EIC du GRD / Agence ORE]_[Horodate de création].csv

Exemple

MKP_MODIFICATION_EDC_RPD_20272028_17X0000000GRD001_20250116143200.csv

4.C.2. Contenu du fichier

Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONSTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_STOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMUNERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

Ligne n°2 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à une EDC à paramétrer. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
1	CODE_EIC_TPC	Le code EIC du TPC	Chaine de caractères.	Obligatoire
2	CODE_EDC	Contient le code de l'EDC	Chaine de caractères sur 13 caractères.	Obligatoire
3	FILIERE	Contient la filière de l'EDC.	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «SOLAIRE», «EOLIEN_EN_MER», «EOLIEN_TERRESTRE», «HYDRAULIQUE_FIL_EAU», «HYDRAULIQUE_POMPAGE_TURBINAGE », «HYDRAULIQUE_AUTRE», «NUCLEAIRE», «BIOENERGIES_BIOGAZ_BIOMASSE», «BIOENERGIES_AUTRE», «THERMIQUE_CHARBON», «THERMIQUE_COGENERATION_FIOUL», «THERMIQUE_TAC_FIOUL», «THERMIQUE_COGENERATION_GAZ», «THERMIQUE_TAC_GAZ», «THERMIQUE_CCG», «THERMIQUE_NON_RENOUVELABLE_AUTRE», «ENERGIES_MARINES», «GEOTHERMIE», «BATTERIE», «STOCKAGE_HYDROGENE», «AUTRE», «EFFACEMENT»	Obligatoire
4	EN_SERVICE	Indique si l'EDC est en service ou non	« OUI » ou « NON »	Obligatoire

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
5	OBLIGATION_ACHAT	EDC en Obligation d'Achat	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
6	METHODE_CERTIFICATION	Méthode de certification	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «NORMATIVE», «STANDARD»	Obligatoire
7	THERMOSENSIBLE	Thermosensible	« OUI » ou « NON » ou vide	Obligatoire pour les EDC Soutirage
8	CONTRAINTES_STOCK	Contraintes de stock	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
9	ENERGIE_STOCK_JOUR	Energie de stock journalière (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI
10	ENERGIE_STOCK_HEBDO	Energie de stock hebdomadaire (en MWh)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Contraintes Stock à OUI
11	PUISSANCE_DISPONIBLE	Puissance disponible (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire si Méthode à STANDARD
12	PUISSANCE_INSTALLEE	Puissance installée (en MW)	Nombre avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Non lu
13	VOLUME_CERTIFIE	Volume certifié (en MW)	Nombre avec, au maximum, une seule décimale et « . » comme séparateur.	Obligatoire
14	ENCADREMENT_REMUNERATION	Encadrement rémunération	« OUI » ou « NON »	Obligatoire
15	CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE	Contractualisation pluriannuelle	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si Encadrement rémunération à NON
16	NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE	Nombre de périodes de livraison contractualisées	Entier strictement supérieur à zéro.	Obligatoire si Pluriannuelle à OUI
17	EIF	Effacement Indissociable de la Fourniture	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si Filière à EFFACEMENT
18	EDC_RENOUVELLEMENT	EDC en renouvellement	« OUI » ou « NON » ou vide pour les EDC non concernées	Obligatoire si l'EDC est de type Injection et Pluriannuelle à OUI

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
19	EDC_PRINCIPALE	Contient le code de l'EDC principale à rattacher à l'EDC renouvellement	Chaine de caractères sur 13 caractères.	Obligatoire si EDC Renouvellement à OUI

Dernière ligne

La dernière ligne contient une balise de fin de fichier.

<EOF>

Exemple de fichier

Fichier « MKP_MODIFICATION_EDC_RPD_20252026_17X0000000XXX001_20250116143200.csv »

```
CODE_EIC_TPC;CODE_EDC;FILIERE;EN_SERVICE;OBLIGATION_ACHAT;METHODE_CERTIFICATION;THERMOSENSIBLE;CONTRAINTES_STOCK;ENERGIE_STOCK_JOUR;ENERGIE_STOCK_HEBDO;PUISSANCE_DISPONIBLE;PUISSANCE_INSTALLEE;VOLUME_CERTIFIE;ENCADREMENT_REMUNERATION;CONTRACTUALISATION_PLURIANNUELLE;NOMBRE_PL_CONTRACTUALISEE;EIF;EDC_RENOUVELLEMENT;EDC_PRINCIPALE;

17X0000000TPC001;2627-
ID000031;SOLAIRE;NON;NON;NORMATIVE;;NON;;;1.1;NON;OUI;10;;NON;;

17X0000000TPC002;2627-
ID000032;SOLAIRE;OUI;OUI;NORMATIVE;NON;NON;;;1.8;NON;OUI;8;;OUI;2526-ID000002;

17X0000000TPC001;2627-
ID000033;BATTERIE;NON;NON;STANDARD;NON;OUI;148.2;741;;2.2;NON;OUI;5;;NON;;

17X0000000TPC001;2627-
SD000034;EFFACEMENT;OUI;NON;STANDARD;OUI;NON;;;31.0;OUI;;;

...
<EOF>
```

4.D. Fichier de rattachement de sites à l'EDC par le TPC

Le fichier peut être envoyé compressé ou non compressé. Si le fichier est envoyé compressé dans un fichier ZIP, alors ce dernier doit contenir un seul fichier ".csv" respectant le nommage indiqué dans ce document.

4.D.1. Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC" (en majuscules).
2	Période de livraison	Une période sous la forme "AAAAAAA".
3	Le code EIC de l'acteur (TPC)	Un <u>code EIC</u>
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_[Période de livraison]_[Code EIC]_[Horodate de création].csv

Exemple

MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_20272028_17X0000XXXYYY001_20250116143200.csv

4.D.2. Contenu du fichier

Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

CODE_SITE;NATURE_SITE;CODE_EIC_GRD;PUISSANCE_INSTALLEE;CODE_EDC;DATE_DEBUT_RATTACHEMENT;DATE_FIN_RATTACHEMENT;

Ligne n°2 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à une EDC à créer. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
1	CODE_SITE	Si le site est sur le réseau RPT alors il s'agit du code Décomptes du site.	Chaine de caractères alphanumériques (quarante caractères au maximum, seules les lettres non accentuées, les chiffres, les tirets et les underscores sont autorisés)	Obligatoire
2	NATURE_SITE	La Nature du Site qui peut prendre les valeurs : SOUTIRAGE INJECTION STOCKAGE	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «SOUTIRAGE», «INJECTION», «STOCKAGE»	Obligatoire
3	CODE_EIC_GRD	Le code EIC du GRD de raccordement	Chaine de caractères ou vide.	Non lu
4	PUISSANCE_INSTALLEE	Puissance Installée du Site en MW	Nombre positif supérieur ou égal à zéro avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Obligatoire pour les sites de nature INJECTION. Non lu pour les autres.
5	CODE_EDC	Le code de l'EDC à laquelle le site sera rattaché.	Chaine de caractères	Obligatoire
6	DATE_DEBUT_RATTACHEMENT	La date de début de rattachement du site à l'EDC	Date sous la forme «AAAAMMJJ»	Obligatoire

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
7	DATE_FIN_RATTACHEMENT	La date de fin de rattachement du site à l'EDC	Date sous la forme «AAAAMMJJ» <u>Dernier jour exclu.</u>	Obligatoire

Dernière ligne

La dernière ligne contient une balise de fin de fichier.

<EOF>

Exemple de fichier

Fichier « MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_20272028_17X0000000TPC001_20250116143200.csv »

```
CODE_SITE;NATURE_SITE;CODE_EIC_GRD;PUISSANCE_INSTALLEE;CODE_EDC;DATE_DEBUT_RATTACHEMENT;DATE_FIN_RATTACHEMENT;
5000001;INJECTION;;10.1;2728-IT000011;20271101;20280101;
5000001;INJECTION;;10.123;2728-IT000012;20280101;20280401;
5000002;SOUTIRAGE;;;2728-ST000013;20271101;20280401;
...
<EOF>
```

4.E. Fichier de rattachement de sites à l'EDC par le GRD

Le fichier peut être envoyé compressé ou non compressé. Si le fichier est envoyé compressé dans un fichier ZIP, alors ce dernier doit contenir un seul fichier ".csv" respectant le nommage indiqué dans ce document.

4.E.1. Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC" (en majuscules).
2	Période de livraison	Une période sous la forme "AAAAAAA".
3	Le code EIC du GRD déclaré par le TPC pour l'EDC (Soit le code EIC du GRD de raccordement ou le code EIC de l'agence ORE)	Un <u>code EIC</u>
3	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_[Période de livraison]_[Code EIC du GRD de raccordement / Agence ORE]_[Horodate de création].csv

Exemple

MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_20272028_17X0000000GRD001_20250116143200.csv

4.E.2. Contenu du fichier

Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

CODE_SITE;NATURE_SITE;CODE_EIC_GRD;PUISSANCE_INSTALLEE;CODE_EDC;DATE_DEBUT_RATTACHEMENT;DATE_FIN_RATTACHEMENT;

Ligne n°2 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à un site à rattacher à une EDC. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Description	Format	Obligatoire Facultatif Non Lu
1	CODE_SITE	Contient le code du site. Si le site est sur le réseau RPD alors il s'agit du code externe du site .	Chaine de caractères alphanumériques commençant par le préfixe : PDL, PRM ou CARD. (Quarante caractères au maximum, seules les lettres non accentuées, les chiffres, les tirets et les underscores sont autorisés)	Obligatoire
2	NATURE_SITE	La Nature du Site qui peut prendre les valeurs : SOUTIRAGE INJECTION STOCKAGE	Chaine de caractères ne pouvant prendre qu'une valeur parmi : «SOUTIRAGE», «INJECTION», «STOCKAGE»	Obligatoire
3	CODE_EIC_GRD	Le code EIC du GRD de raccordement	Chaine de caractères.	Obligatoire
4	PUISSANCE_INSTALLEE	Puissance Installée du Site en MW	Nombre positif supérieur ou égal à zéro avec, au maximum, 3 décimales et « . » comme séparateur ou vide.	Facultatif pour les sites Injection. Non lu pour les autres
5	CODE_EDC	Le code de l'EDC à laquelle le site sera rattaché.	Chaine de caractères	Obligatoire
6	DATE_DEBUT_RATTACHEMENT	La date de début de rattachement du site à l'EDC	Date sous la forme «AAAAMMJJ»	Obligatoire
7	DATE_FIN_RATTACHEMENT	La date de fin de rattachement du site à l'EDC	Date sous la forme «AAAAMMJJ» Dernier jour exclu.	Obligatoire

Dernière ligne

La dernière ligne contient une balise de fin de fichier.

<EOF>

Exemple de fichier

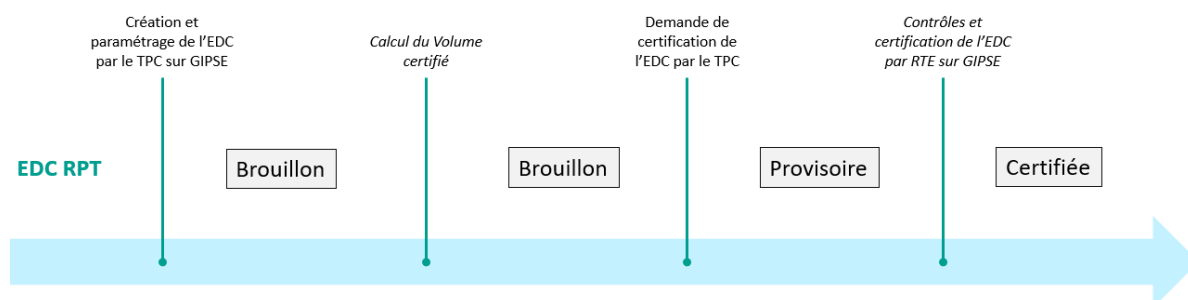
Fichier « MKP_RATTACHEMENT_SITE_EDC_20272028_17X0000000GRD001_20250116143200.csv »

```
CODE_SITE;NATURE_SITE;CODE_EIC_GRD;PUISSANCE_INSTALLEE;CODE_EDC;DATE_DEBUT_RATTACHEMENT;DATE_FIN_RATTACHEMENT;
PRM0000000000000001;INJECTION;17X0000000GRD001;;2728-ID000001;20271101;20280101;
PRM0000000000000001;INJECTION;17X0000000GRD001;;2728-ID000002;20280101;20280401;
PRM0000000000000002;SOUTIRAGE;17X0000000GRD001;;2728-SD000003;20271101;20280401;
PRM0000000000000003;STOCKAGE;17X0000000GRD001;;2728-ID000004;20271101;20280401;
...
<EOF>
```

4.F. Statut des EDC dans GIPSE

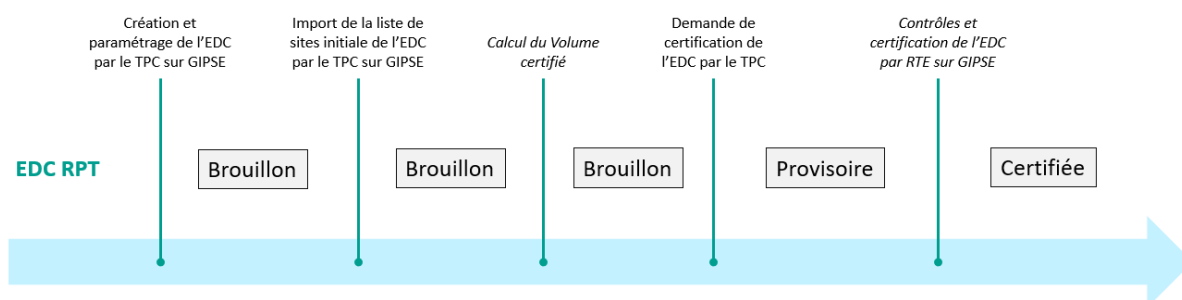
4.F.1. Statuts d'une EDC RPT sur GIPSE

EDC « en service = non » :



Le calcul du Volume certifié est lancé **automatiquement** pour une EDC créée et paramétrée par **fichier**. Il doit être lancé **manuellement** (clic bouton) pour une EDC créée et paramétrée par **formulaire**.

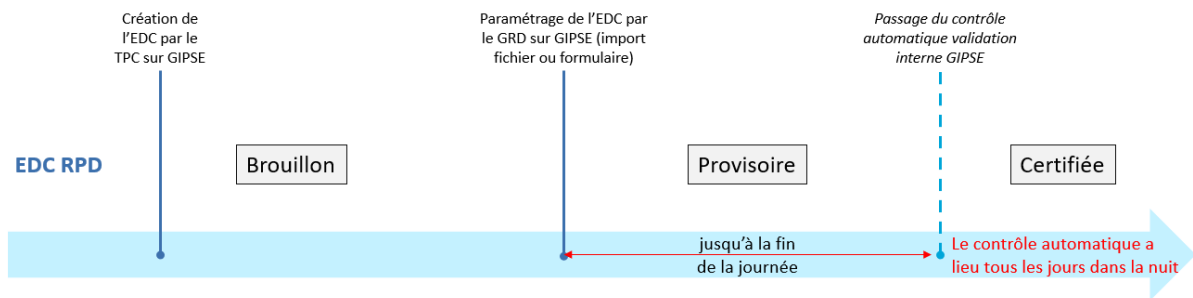
EDC « en service = oui » :



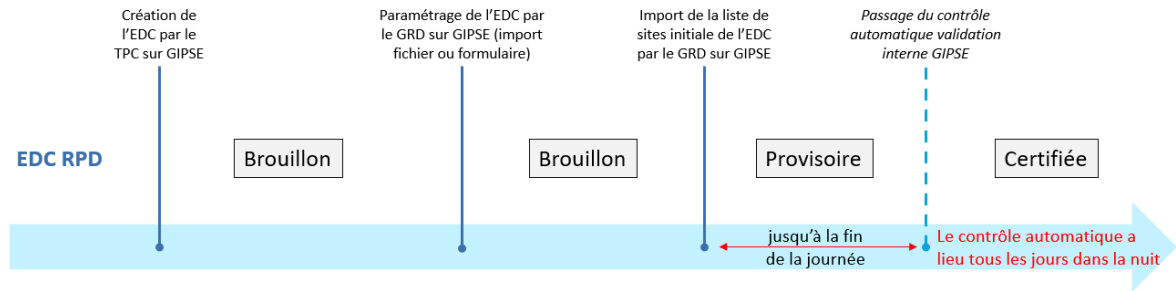
Le calcul du Volume certifié est lancé **automatiquement** pour une EDC créée et paramétrée par **fichier**. Il doit être lancé **manuellement** (clic bouton) pour une EDC créée et paramétrée par **formulaire**.

4.F.2. Statuts d'une EDC RPD sur GIPSE

EDC « en service = non » en méthode de certification Standard et EDC en méthode de certification Normative :



EDC « en service = oui » en méthode de certification Standard :



5. PLEDGE – Données pour la réalisation des enchères

5.A. Présentation générale

PLEDGE est la plateforme dédiée aux enchères du mécanisme de capacité. Elle permet aux acteurs de déposer leurs ordres de vente lors des enchères planifiées par RTE, ou d'effectuer des échanges de capacités sur le marché secondaire.

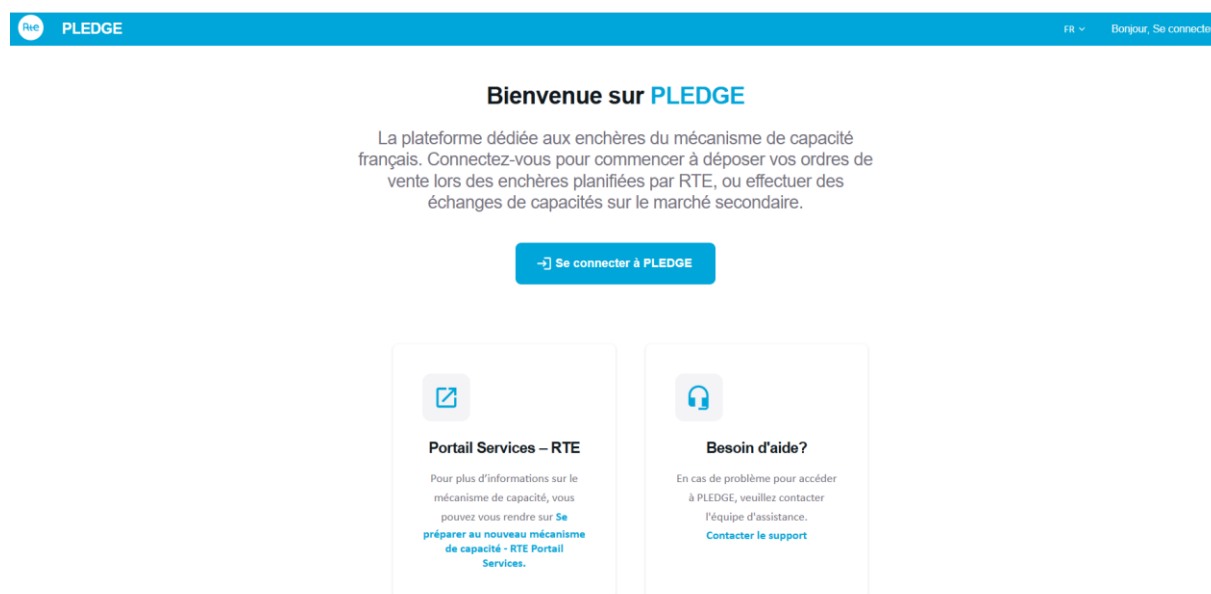
PLEDGE est une plateforme conçue pour permettre à RTE d'organiser les enchères du mécanisme de capacité. La plateforme PLEDGE couvre une partie des étapes nécessaire à RTE pour contractualiser la capacité nécessaire à la sécurité d'approvisionnement :

- Invitation des TPC à se connecter ;
- Insertion de la courbe de demande par RTE et gestion des offres de vente des TPC ;
- Exécution des enchères ;
- Enregistrement de transactions secondaires par les TPC.

La page publique est disponible pour tout visiteur qui a accès à l'url de la plateforme : <https://www.pledge.cloud-rte-france.com/>

Elle permet de :

- Se connecter pour les utilisateurs qui ont un compte ;
- Contacter le support en cas de besoin d'assistance ou de non-fonctionnement de la plateforme.



5.B. Se connecter à Pledge

5.B.1. Première connexion

Après la signature d'un Accord de Participation avec RTE, l'interlocuteur plateforme d'enchère désigné par le TPC au chapitre G. de l'Accord de Participation reçoit un email l'invitant à se connecter à Pledge.

Une même personne ne peut pas être désignée par plusieurs TPC comme interlocuteur plateforme d'enchère.

A réception de l'email, l'utilisateur doit alors cliquer sur le lien inclus dans l'email et suivre les étapes de connexion détaillées ci-après.

L'interlocuteur plateforme d'enchère se voit désigné par défaut comme administrateur sur PLEDGE. Une fois son compte initié, il peut créer des comptes avec différents droits pour d'autres collaborateurs de sa société.

Actions réalisables	Administrateur	Standard	Lecture seule
Gestions des utilisateurs	X		
Visualisation des EDC	X	X	X
Création / suppression / soumission d'ordres	X	X	
Visualisation des ordres	X	X	X
Publication d'une annonce (souhait d'achat ou de vente sur le Marché Secondaire)	X	X	
Initialisation de transactions sur le Marché Secondaire	X	X	
Validation de transactions sur le Marché Secondaire	X	X	
Visualisation des transactions	X	X	X

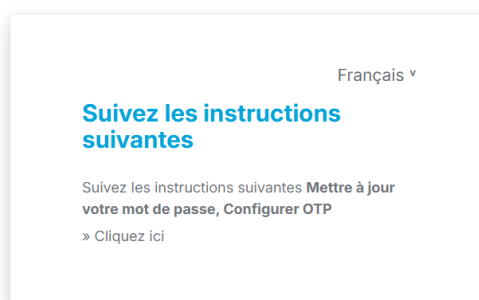
Un administrateur peut réguler les droits des autres utilisateurs, en ajouter, ou en supprimer. La plateforme nécessite d'avoir toujours au moins un administrateur par TPC.

Chaque utilisateur doit accepter les conditions d'utilisation de la plateforme lors de sa première connexion à PLEDGE.

Les étapes de première connexion sont les suivantes :

- Définition d'un mot de passe ;
- Définition d'un OTP (One Time Password) pour la double authentification ;
- Validation des conditions d'utilisation.

Après avoir cliqué sur le lien dans le mail, il suffit de suivre les étapes :



1. Cliquez sur « Cliquez ici » pour continuer la procédure



French language selector: Français ▼

Termes et Conditions

Conditions Générales (FR)

Accepter

Décliner

2. Cliquez sur « Accepter ».



French language selector: Français ▼

Configuration de l'authentification par mobile

Vous devez configurer l'authentification par mobile pour activer votre compte.

Installez une des applications suivantes sur votre mobile:
Google Authenticator
Microsoft Authenticator
FreeOTP

Ouvrez l'application et scannez le code-barres ou entrez la clef.



Impossible de scanner?
Entrez le code à usage unique fourni par l'application et cliquez sur Sauvegarder pour terminer.
Renseignez un nom d'appareil pour vous aider à gérer vos appareils OTP.

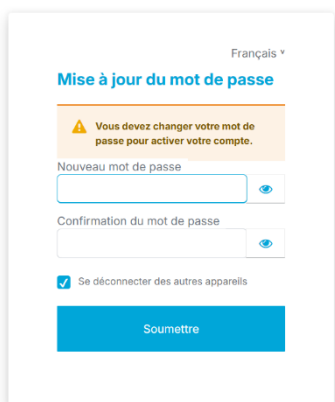
Code à usage unique

Nom d'appareil

☒ Se déconnecter des autres appareils

Soumettre

3. Configurez le facteur double authentification en suivant les instructions. Utilisez les applications suggérées pour scanner le QR code. L'application en question vous donnera un OTP qui se régénère toutes les 30 secondes. Entrez-le dans la case « Code à usage unique »



French language selector: Français ▼

Mise à jour du mot de passe

Vous devez changer votre mot de passe pour activer votre compte.

Nouveau mot de passe

Confirmation du mot de passe

☒ Se déconnecter des autres appareils

Soumettre

4. Définissez votre mot de passe de connexion

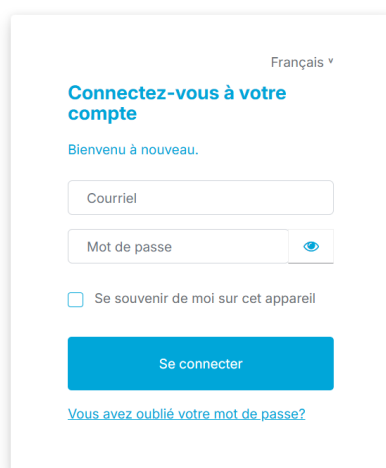


Vous pouvez revenir à la page d'accueil en cliquant sur « Revenir à l'application », pour vous connecter avec vos identifiants.

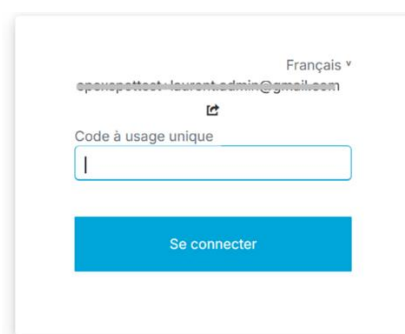
5.B.2. Connexions suivantes et page d'accueil

Une fois que la première connexion est effectuée pour un utilisateur, celui-ci peut se connecter depuis la page publique en renseignant son adresse email et son mot de passe défini lors de la première connexion, ainsi que le code à usage unique correspondant à l'authentification double facteur :

1. Depuis la page d'accueil, cliquer sur « Se connecter »



2. Entrez votre email et mot de passe défini lors de l'activation de votre compte depuis l'email d'invitation.



3. Entrez l'OTP fourni par l'application d'authentification tel que configuré lors de l'activation de votre compte.

Une fois connecté, l'utilisateur a accès aux pages suivantes depuis le menu horizontal en haut de page :



- **EDC** : visualisation de l'ensemble des EDC certifiées du périmètre du TPC ;

- **Gestion des ordres** : permet de visualiser l'ensemble des enchères et périodes de marché secondaire paramétrées dans la plateforme, ainsi que les ordres de vente associés à une enchère en cours ;
- **Marché Secondaire** : permet de visualiser le tableau d'annonces et de demander l'enregistrement d'une transaction secondaire ;
- **Transactions** : permet de visualiser l'ensemble des transactions créées dans la plateforme, soit à l'issue d'une enchère, soit lors du marché secondaire.

Pour chacune des pages, le contenu accessible et les actions possibles dépendent des permissions associées au rôle de l'utilisateur connecté, comme détaillé dans la section 5.B.1.

5.C. Contacter le support

En cas de besoin d'assistance ou de non-fonctionnement de la plateforme, le support est joignable en cliquant sur « Contacter le support » depuis la page d'accueil.

La page suivante s'ouvre (en anglais exclusivement) :

Besoin d'aide?

1 Support Request Details

Profile*  Select: 

Category* Select: 

System* Select: 

Trading System* Select: 

Environment* Select: 

Trading Modality* Select: 

Description*
 Please provide a detailed description of your request including any relevant information such as userID, market area... to facilitate the quick treatment of your request. 

Attachments*   Upload Files Or drop files

2 Company and Contact Information

Next

Depuis cette interface, il vous faut sélectionner des valeurs pour chaque champ en cliquant sur une option disponible dans le menu déroulant.

1. « Profile » : En tant que TPC, veuillez sélectionner l'option « Client ».

Client

Partner

Other

2. « Category » : Plusieurs choix sont possibles ici en fonction du problème rencontré. En cas d'incident technique, ou par défaut, veuillez renseigner « Technical Question ».

Select: ▼

- System access / Password
- Bug / Wrong behaviour
- Technical question
- API certificate
- API conformance test

3. « System » : Veuillez renseigner « Trading system ».

Select: ▼

- Trading system
- Customer Center
- Backoffice
- Website
- Webshop
- E-learning

4. « Trading System » : veuillez renseigner « PLEDGE ».

Select: ▼

- MATS
- MATS API
- M7
- M7 API
- CTS
- PLEDGE

5. « Environment » : si vous rencontrez un problème sur l'environnement de tests acteurs, veuillez renseigner « Staging ». Sinon, renseignez « Production » pour l'environnement de PLEDGE qui accueille les enchères du Mécanisme de Capacité.

Select: ▼

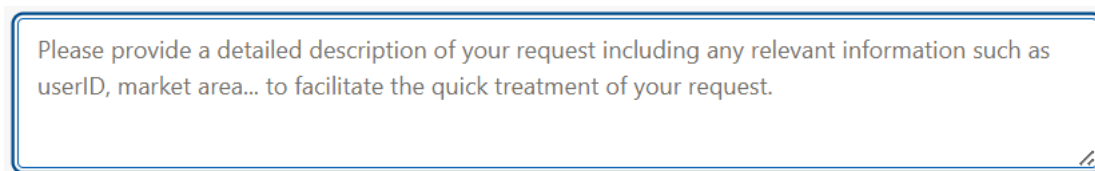
- Production
- Staging

6. « Trading Modality » : veuillez renseigner « Auction » (valeur renseignée par défaut), que votre question porte sur les Enchères, le Marché Secondaire ou autre.



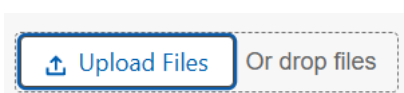
A screenshot of a web form. At the top, there is a dropdown menu with a blue border. The text 'Auction' is displayed inside the menu, and a small downward-pointing triangle is visible on the right side. Below the dropdown menu, there is a list of items, with 'Auction' being the first and only visible item, preceded by a checkmark icon.

7. « Description » : vous pouvez détailler votre requête dans ce champ.



A screenshot of a text input field with a blue border. Inside the field, there is placeholder text in a light gray font that reads: "Please provide a detailed description of your request including any relevant information such as userID, market area... to facilitate the quick treatment of your request." In the bottom right corner of the field, there is a small icon of a pencil inside a square.

8. « Attachments » (optionnel) : vous pouvez également ajouter un ou des fichiers (par exemple une capture d'écran de l'anomalie rencontrée) pour appuyer votre requête et permettre au support de vous faire un retour ciblé.



A screenshot of a file upload button. It consists of a blue-bordered button with the text "Upload Files" and a small upward-pointing arrow icon to its left. To the right of this button, within a dashed-line box, is the text "Or drop files".

6. Portail Services

6.A. Pages publiques

La page Portail Services [Participer au nouveau mécanisme de capacité – PL 2026-2036 - RTE Portail Services](#) contient des informations publiques sur les principes de fonctionnement du mécanisme.

La page [Nouveau mécanisme de capacité – Paramètres et acteurs - RTE Portail Services](#) contient trois onglets :

- Titulaires de périmètres de certification : liste des TPC ayant signé un Accord de Participation avec RTE ;
- Paramètres du nouveau mécanisme de capacité : paramètres de certification, paramètres économiques, dates importantes par PL ;
- Synthèse des règlements financiers (post-PL).

La page [Nouveau Mécanisme de Capacité – Volumes certifiés et contractualisés - RTE Portail Services](#) contient trois onglets :

- Volumes certifiés totaux et répartition par filière ;
- Des détails sur les EDC avec un Volume certifié > 100 MW ;
- Volumes contractualisés totaux et répartition par filière.

La page [Nouveau Mécanisme de capacité – Enchères et marché secondaire](#) contient deux onglets :

- Résultat de l'enchère : courbe d'offre et de demande, rapport d'enchère ;
- Synthèse de l'enchère et du marché secondaire.

6.B. Pages privées

6.B.1. Contenu des pages privées

Les pages privées contiennent les informations suivantes :

- Service de visualisation des volumes contractualisés, des rémunérations et des volumes échangés sur les marchés secondaires pour chaque EDC ;
- Service de notification :
 - Pour les TPC : rémunérations, Volume Disponible, et éventuelles pénalités ;
 - Pour les Contributeurs : quote-part.

Ces notifications prennent la forme de documents téléchargeables.

6.B.2. Accès aux pages privées

L'accès aux pages privées se fait via un compte client RTE. Plus d'informations sont disponibles sur la page [Aide : créer son compte - RTE Portail Services](#).

Si vous êtes client RTE, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre administrateur de société afin qu'il puisse vous permettre d'accéder aux services de votre société.

Si vous êtes client RTE et que vous n'avez pas de compte client, vous pouvez vous rapprocher de votre interlocuteur commercial habituel.

7. RMC – Collectes spécifiques des TPC pour le contrôle de disponibilité

Les collectes spécifiques décrites ci-dessous permettent aux TPC de déclarer les informations décrites à l'Article G.3.3 Collectes spécifiques au Mécanisme de Capacité des Règles du Mécanisme de Capacité.

Les collectes de Puissance Activable, des énergies maximales de stock journalières et des Services Système Fréquence programmés sont transmises par le TPC de l'EDC concernée à RTE.

Les fichiers à collecter et à transmettre respectent le format CIM (Common Information Model) de l'ENTSOE afin d'être homogène avec les autres échanges de données RTE.

Ces fichiers sont échangés via l'application RMC de RTE qui permet une utilisation en mode IHM ou par API. L'utilisation de RMC fait l'objet de guides techniques spécifiques disponibles sur le Portail Services de RTE (page Participer au nouveau mécanisme de capacité – PL 2026-2036, section Accès au Système d'Information). **Les échanges relatifs au mécanisme de capacité à partir de la PL 26-27 sont classés sous le code application « NMK » dans l'application RMC. Le code flux « VDISPO_IN » permet de transmettre une collecte à RTE, tandis que le code flux "VDISPO_ACK" permet de récupérer l'acquiescement d'une collecte.**

7.A. Synthèse des données collectées par les TPC

Nom de l'échange	Sens	Période et fréquence de transmission	Elément déclencheur	Code flux RMC
F01 : Collecter les énergies de stock journalières	TPC -> RTE	Quotidienne, du 01/11 N-1 au 31/03 N	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F02 : Collecter la Puissance Activable des EDE	TPC -> RTE	Quotidienne, du 01/11 N-1 au 31/03 N	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F03 : Collecter la Puissance Activable des EDC avec sites non liés	TPC -> RTE	Quotidienne, du 01/11 N-1 au 31/03 N	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F04: Collecter les Pofferte des EDC hydrauliques	TPC -> RTE	Quotidienne, du 01/11 N-1 au 31/03 N	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F05 : Collecter les services système fréquence programmés explicites	TPC -> RTE	Quotidienne, du 01/11 N-1 au 31/03 N	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN

7.B. Description des fichiers

Le format de fichier dépend de la donnée collectée ou à transmettre comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Le nom du fichier doit être au format suivant. Le texte en bleu correspond à la donnée attendue à modifier.

`<Sender_MarketParticipant.mRID>_<type><process.processType>_YYYYMMDD_XX.xml`

Où :

- `<Sender_MarketParticipant.mRID>` : Code EIC du TPC ;
- `<type>` : Donnée collectée ;
- `<process.processType>` : Type de collecte ;
- `YYYYMMDD` : Date de la collecte du fichier (YYYYMMDD correspondant au jour précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.end>`) ;
- `XX` : Numéro de version déclaré par l'acteur dans la balise `<revisionNumber>`. Ce numéro est conservé à des fins de traçabilité. Il ne détermine ni l'ordre de traitement des fichiers, ni la version active des données, et son unicité ou son incrémentation ne conditionne pas l'acceptation du fichier.

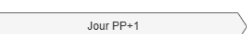
Le fichier est construit sur le modèle suivant :



L'envoi d'un fichier de collecte spécifique concernant des Puissances Activables, des services systèmes fréquence programmés, la puissance offerte ou des contraintes de stock doit respecter les règles suivantes :

- La suppression de données consistera en un envoi de la valeur 0 dans une nouvelle version du fichier ;
- Un fichier concerne un unique jour PP ;

- Une absence de collecte sera considérée comme la collecte de la valeur 0 sauf dans le cas des contraintes de stock dont la collecte est facultative.

Collecte journalière	Heures limites de déclaration		Heures limites de re-déclaration à la baisse	Contenu d'un fichier
Z03 : Energie de stock journalière pour les EDC certifiées avec contrainte de stock (facultative)	TPC  RTE		TPC  RTE	un resource_timeseries par EDC un unique series_period avec un unique point
Z04 : Puissance Activable EDE liée à au moins une EDC de Soutirage	TPC  RTE		TPC  RTE	un resource_timeseries par EDE un series_period par resource_timeseries un point par pas 15 min (point de brisure)
Z05 : Puissance Activable Sites non liés d'une EDC d'injection	TPC  RTE		TPC  RTE	un resource_timeseries par EDC un series_period par resource_timeseries un point par pas 15 min (point de brisure)
Z06 : Puissance Offerte des EDC hydrauliques			TPC  RTE	un resource_timeseries par EDC un series_period par resource_timeseries un point par pas 15 min (point de brisure)
Z32 : Services Système Fréquence explicites programmés à la hausse	TPC  RTE		TPC  RTE	un resource_timeseries par EDC un series_period par resource_timeseries un point par pas 15 min (point de brisure)
				

Les balises pour ces fichiers CIM sont présentées ci-dessous. Le texte en bleu correspond à la donnée attendue qui peut être modifiée selon les cas.

7.B.1. Classe <ResourceCapacitySchedule_MarketDocument>

- **BALISE : mRID**

- Identifiant du fichier

Lorsqu'un fichier avec un même mRID est envoyé plusieurs fois, un annule et remplace est effectué sur l'ensemble des données liées aux entités précisées dans la nouvelle version du fichier. Dans ce cas, l'ensemble des balises du header (sauf *createdDateTime* et *revisionNumber* doivent être identiques à celles présentes dans les précédentes versions.

- Syntaxe :

```
<mRID><Sender_MarketParticipant.mRID>_<type><process.processType>_<YYYYMMDD></mRID>
```

Où :

- *Sender_MarketParticipant.mRID* : Code EIC du TPC
- *type* : voir description de la balise dédiée
- *process.processType* : voir description de la balise dédiée
- *YYYYMMDD* : date de la collecte du fichier au format YYYYMMDD, correspondant au jour précisé dans *<schedule_Period.timeInterval.end>*

- Exemple : Création d'un fichier le 17 février 2027 pour la collecte Z03Z07

```
<mRID>CODEEICA TEUR_Z03Z07_20270217<mRID>
```

- **BALISE : revisionNumber**

- Numéro de version déclaré par l'acteur. La balise <revisionNumber> reste obligatoire et doit contenir un entier conforme au format attendu. Sa valeur est enregistrée à des fins de traçabilité, mais elle n'est pas utilisée pour ordonner les transmissions, identifier la donnée active ou rejeter un fichier. Plusieurs fichiers portant le même <mRID> peuvent donc être transmis avec un même revisionNumber.

- Syntaxe :

`<revisionNumber>X</revisionNumber>`

Où **X** correspond à un numéro entier.

- **BALISE** : *type*

- Type de donnée collectée.

- Syntaxe :

`<type>ZXX</type>`

Où **ZXX** peut prendre les valeurs suivantes selon les cas :

- Z03 : Energie maximale de stock journalier
- Z04 : Puissance activable des EDE
- Z05 : Puissance activable des sites non liés
- Z06 : Puissance activable des EDA
- Z32 : Services système fréquence programmés

- Exemple :

`<type>Z03</type>`

- **BALISE** : *process.processType*

- Fréquence d'envoi de la collecte

- Syntaxe :

`<process.processType>Z07</process.processType>`

Où Z07 : Collecte journalière

- **BALISE** : *sender_MarketParticipant.mRID*

- Code EIC de l'acteur qui transmet le fichier.

- Syntaxe :

`<sender_MarketParticipant.mRID`

`codingScheme="A01">CODEEICACTEUR</sender_MarketParticipant.mRID>`

Où :

- Le *codingScheme* égal à *A01* permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen. Ce code reste inchangé.
- **CODEEICACTEUR** : Code EIC du TPC

- **BALISE** : *sender_MarketParticipant.marketRole.type*

- Rôle de l'acteur qui transmet le fichier

- Syntaxe :

`<sender_MarketParticipant.marketRole.type>A28</sender_MarketParticipant.marketRole.type>`

Où A28 indique que l'acteur qui transmet le fichier à RTE est un TPC

- **BALISE** : *receiver_MarketParticipant.mRID*

- Code EIC de RTE comme destinataire de la collecte

- Syntaxe :

`<receiver_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR-RTE-----Q</receiver_MarketParticipant.mRID>`

Où :

- Le *codingScheme* égal à A01 permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen. Ce code reste inchangé.
- 10XFR-RTE-----Q : Code EIC de RTE

- **BALISE** : *receiver_MarketParticipant.marketRole.type*

- Rôle de l'acteur qui réceptionne le fichier
- Syntaxe :

`<receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A04</receiver_MarketParticipant.marketRole.type>`

Où A04 représente que l'acteur qui réceptionne le fichier est un TSO.

- **BALISE** : *createdDateTime*

- Date et heure de création du fichier
- Syntaxe :

`<createdDateTime>YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ</createdDateTime>`

Où *YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ* correspond à la date et heure de création du fichier au format UTC

- Exemple : création du fichier le 16/02/2027 à 09:27:27 heure locale

`<createdDateTime>2027-02-16T08:27:27Z</createdDateTime>`

- **BALISE** : *schedule_Period.timeInterval*

- Période d'application couverte par le fichier.
- Syntaxe :

`<schedule_Period.timeInterval>`

`<start>YYYY-MM-DDT23:00Z</start>`

`<end>YYYY-MM-DDT23:00Z</end>`

`</schedule_Period.timeInterval>`

Où :

- `<start>YYYY-MM-DDT23:00Z</start>` : Date et heure de début au format UTC. Heure de début toujours égale à 23h en heure d'hiver, et toujours égale à 22h en heure d'été.
- `<end>YYYY-MM-DDT23:00Z</end>` : Date et heure de fin au format UTC. Heure de fin toujours égale à 23h et toujours égale à 22h en heure d'été.

L'intervalle entre `<schedule_Period.timeInterval.start>` et `<schedule_Period.timeInterval.end>` doit être exactement de 1 jour.

- Exemple : Collecte pour le 17 février 2027

`<schedule_Period.timeInterval>`

`<start>2027-02-16T23:00Z</start>`

`<end>2027-02-17T23:00Z</end>`

`</schedule_Period.timeInterval>`

- **BALISE** : *domain.mRID*
 - Code EIC de RTE
 - Syntaxe :

`<domain.mRID codingScheme="A01">10YFR-RTE-----C</domain.mRID>`

Où le codingScheme A01 permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen.

7.B.2. Classe <Resource_TimeSeries>

- **BALISE** : *mRID*
 - Identifiant d'une TimeSerie
 - Syntaxe:

`<mRID>YYYYMMDD_registeredResource.mRID</mRID>`

Où :

- **YYYYMMDD** : Date de la collecte du fichier (YYYYMMDD correspondant au jour précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.end>`)
- **registeredResource.mRID** : Code RTE de l'entité collectée
 - Exemple : Collecte pour l'EDC 2627-ID000001 pour la journée du 17 février 2027

`<mRID>20270217_2627-ID000001</mRID>`

- **BALISE** : *businessType*
 - Type de donnée collectée
 - Syntaxe :

`<businessType>ZXX</businessType>`

Où **ZXX** :

- Z33: Puissance disponible [collectes Z04Z07, Z05Z07, Z06Z07 et Z32Z07]
- Z34 : Energie de stock [collecte Z03Z07]

- **BALISE** : *registeredResource.mRID*
 - Code RTE de l'entité faisant l'objet de la collecte
 - Syntaxe :

`<registeredResource.mRID codingScheme="NFR">CODERTEED</registeredResource.mRID>`

Où :

- NFR : permet de préciser que le code utilisé est un code français
- **CODERTEED** : Code RTE de l'EDC ou de l'EDE

- **BALISE** : *registeredResource.pSRType.psrType*
 - Type d'entité faisant l'objet de la collecte
 - Syntaxe :

`<registeredResource.pSRType.psrType>ZXX</registeredResource.pSRType.psrType>`

Où **ZXX** :

- Z01: EDC [collectes Z03Z07, Z05Z07, Z06Z07 et Z32Z07]

- Z03 : EDE [collecte Z04Z07]

- **BALISE** : *measurement_Unit.name*

- Unité de mesure
- Syntaxe :

`<measurement_Unit.name>UNITE</measurement_Unit.name>`

Où **UNITE** :

- MAW : MegaWatt [collectes Z04Z07, Z05Z07, Z06Z07 et Z32Z07]
- MWH : MegaWatt heures [collectes Z03Z07]

- **BALISE** : *currency_Unit.name*

- Balise obligatoire uniquement pour les collectes Z04Z07 et, Z05Z07 ; autrement, non utilisé
- Unité de devise appliquée par `<measurement_Unit.name>`
- Syntaxe :

`<currency_Unit.name>EUR</currency_Unit.name>`

Où **EUR** correspond à des Euros

- Exemple : pour les collectes Z04Z07 et Z05Z07, le prix d'engagement déclaré dans la balise `<price.amount>` est en €/MWh

- **BALISE** : *curveType*

- Type de courbe
- Syntaxe :

`<curveType>A03</curveType>`

Où **A03** correspond au type en points de brisure pour l'ensemble des points. Les valeurs sont transmises au premier pas puis précision des valeurs des pas de temps dont les valeurs diffèrent du pas précédent.

- **BALISE** : *minActivationPoints*

- Balise facultative uniquement pour la collecte Z04Z07, par défaut si non renseigné égale à 1 ; autrement, non utilisé
- Durée minimale d'activation consécutive pour les EDE en nombre de pas de temps
- Syntaxe :

`<minActivationPoints>X</minActivationPoints>`

Où **X** est un entier positif.

- **BALISE** : *selectedMechanismIndex*

- Balise facultative uniquement pour la collecte Z04Z07, par défaut si non renseigné égal à 1 ; autrement, non utilisé
- Indice de valorisation EDE
- Syntaxe :

`<selectedMechanismIndex>X</selectedMechanismIndex>`

Où **X** :

- = 1 (prise en compte de l'EDE uniquement)
- = 0 (prise en compte de l'EDA uniquement)

7.B.3. Classes <Series_Period> et <Point>

- **BALISE** : *timeInterval*
 - Période d'application d'une période de la *TimeSeries*
 - Syntaxe :

<timeInterval>

<start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start>

<end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end>

</timeInterval>

Où :

- Date et heure de début d'application au format UTC : <start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start>
- Date et heure de fin d'application au format UTC : <end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end>

Une *TimeSeries* peut avoir plusieurs *Series_Period* afin de pouvoir transmettre uniquement les pas de temps correspondant à l'amplitude d'un jour PP soit [7h00 ; 10:00[et [17h00 ; 20:00[

Les *Series_Period* d'une *TimeSeries* doivent être incluses dans la <schedule_Period.timeInterval> et doivent être disjointes entre elles.

- Exemple : Collecte avec une résolution journalière pour toute la journée du 17 février 2027

<timeInterval>

<start>2027-02-16T23:00Z</start>

<end>2027-02-17T23:00Z</end>

</timeInterval>

La *Series_Period* correspond aux mêmes dates/heures que la <schedule_Period.timeInterval>

- Exemple : Collecte avec une résolution de pas de temps 15 min pour la journée du 17 février 2027 en 2 plages horaires [7h00 ; 10:00[et [17h00 ; 20:00[heure locale

<timeInterval>

<start>2027-02-17T06:00Z</start>

<end>2027-02-17T09:00Z</end>

</timeInterval>

<timeInterval>

<start>2027-02-17T16:00Z</start>

<end>2027-02-17T19:00Z</end>

</timeInterval>

- **BALISE** : *resolution*
 - Pas de temps d'application de la valeur déclarée

- Syntaxe :

`<resolution>PYYYY</resolution>`

Où PYYYY :

- P1D : Valeurs fournies à la maille d'une journée [collecte Z03Z07]
- PT15M : Valeurs fournies à la maille d'un pas de temps de 15 min [collectes Z04Z07, Z05Z07, Z06Z07 et Z32Z07]

- **BALISE : *position***

- Position du point au sein du `timeInterval` déclaré pour la résolution déclarée
- Syntaxe :

`<position>X</position>`

Où X : à partir de 1, qui correspond à la période de « `<timeInterval><start>` » à « `<timeInterval><start>+resolution` »

- **BALISE : *quantity***

- Valeur déclarée pour la position
- Syntaxe :

`<quantity>X.XX</quantity>`

Où X.XX : valeur avec 2 décimales après le point

- **BALISE : *price.amount***

- Balise obligatoire uniquement pour les collectes Z04Z07 et Z05Z07 ; autrement, non utilisé
- Prix déclaré en €/MWh pour la position en complément de la quantity
- Syntaxe :

`<price.amount>XXX</price.amount>`

Où XXX : valeur sans décimales

8. RMC – Collectes spécifiques des GRD à RTE pour le contrôle de disponibilité

Deux types de fichiers doivent être utilisés par les GRD pour envoyer l'ensemble de données à RTE. Le format de fichier dépend de la donnée collectée ou à transmettre :

- Les courbes de charge à la maille EDC sont au format csv ;
- Les autres fichiers à transmettre respectent le format CIM (Common Information Model) de l'ENTSOE afin d'être homogène avec les autres échanges de données RTE.

Ces fichiers sont échangés via l'application RMC de RTE qui permet une utilisation en mode IHM ou par API. L'utilisation de RMC fait l'objet de guides techniques spécifiques disponibles sur le Portail Services de RTE (page Participer au nouveau mécanisme de capacité – PL 2026-2036, section Accès au Système d'Information). **Les échanges relatifs au mécanisme de capacité à partir de la PL 26-27 sont classés sous le code application « NMK » dans l'application RMC. Le code flux « VDISPO_IN » permet de transmettre une collecte à RTE, tandis que le code flux "VDISPO_ACK" permet de récupérer l'acquittement d'une collecte.**

8.A. Synthèse des données collectées

Nom de l'échange	Sens	Période et fréquence de transmission	Élément déclencheur	Code flux RMC
F06 : Collecter la Courbe de Référence des sites en méthode des panels agrégée à la maille EDC EIF	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F07 : Collecter la Courbe Réalisée des sites en méthode des panels agrégée à la maille EDC EIF auprès des GRD	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F08 : Collecter la Courbe Réalisée des sites en méthode historique rattachés à une EDC EIF auprès des GRD	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F09 : Collecter le nombre de sites raccordés en Basse Tension avec une puissance souscrite <=36kVA rattachés à un Groupe de Période Mobile d'un Calendrier Fournisseur	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F10 : Collecter le nombre de Sites raccordés en Basse Tension avec une puissance souscrite > 36 kVA ou raccordés en HTA, et rattachés à un Groupe de Période Mobile d'un Calendrier Fournisseur	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F11 : Collecter le nombre de Sites avec une puissance souscrite > 36 kVA soit en CARD-S soit dont le compteur n'est pas compatible avec le service de gestion des Calendriers Fournisseur à Période Mobile	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN
F12 : Collecter le Vdispo des EDC normatives RPD auprès des GRD	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN

		pour une version définitive (le cas échéant)		
Collecte des courbes de charges des EDC RPD (fichier csv)	GRD-> RTE	Avant le 30 septembre de l'année N pour une version estimée et avant le 31 mai de l'année N+1 pour une version définitive (le cas échéant)	Déclaration libre pendant la période autorisée	VDISPO_IN

8.B. Fichiers type courbe de charge en csv

La collecte des courbes de charges des EDC RPD respecte un format de fichier csv afin d'être uniforme avec les courbes transmises par les GRD pour le contrôle du réalisé à la maille de leur réseau. Dans le cas des EDC multi RPD, RTE fera l'agrégation à la maille EDC des courbes envoyées par chaque GRD concerné.

Le nom du fichier doit être au format suivant. Le texte en bleu correspond à la donnée attendue à modifier.

MECAPA-CDC_*CodeEICGRD*_*AAAAMMJJhhmmss*.csv

Où :

- *CodeEICGRD* : code EIC du GRD ;
- *AAAAMMJJhhmmss* : date de création du fichier en heure locale.

La structure du fichier est la suivante :

- Le séparateur est le point-virgule « ; » ;
- Ce fichier est constitué de deux parties : un entête et un corps de fichier ;
- Une fin de ligne est représentée par un retour chariot.

L'entête est constitué d'une ligne unique. Elle est identique dans tous les fichiers de ce type.

Le fichier peut contenir un ou plusieurs jours : une ligne par jour déclaré dans le corps du fichier. Les fichiers csv seront pris en compte de manière cumulative, c'est-à-dire que la dernière déclaration pour chaque jour sera prise en compte même si elles sont faites via des fichiers csv distincts.

Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent selon le pas de temps utilisé :

- Pour une résolution au pas 15 minutes, il doit y avoir 100 libellés :

CODE_EDC;DATE_CRB;NB_POINT;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100

- Pour une résolution au pas 5 minutes, il doit y avoir 300 libellés :

CODE_EDC;DATE_CRB;NB_POINT;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;...;VAL300

Chacune des lignes contient la Courbe de Charge pour un jour PP d'une EDC. Chaque ligne respecte le format suivant :

- **CODE_EDC** : Code RTE de l'EDC. En cas de présence de plusieurs lignes avec le même code EDC dans un fichier, uniquement la dernière ligne valide sera retenue.
- **DATE_CRB** : date des valeurs concernées au format YYYYMMDD
- **NB_POINT** : nombre de valeurs pour chaque jour :
 - Nombre de valeurs attendues au pas 15 :
 - 96 pour un jour normal
 - 92 pour un changement d'heure d'été
 - 100 pour un changement d'heure d'hiver
 - Nombre de valeurs attendues au pas 5 :
 - 288 pour un jour normal
 - 276 pour un changement d'heure d'été
 - 300 pour un changement d'heure d'hiver
- **VAL1 à VAL100, ou VAL1 à VAL300** : valeur en kW sans décimales. La puissance moyenne est exprimée en kW sur l'intervalle premier Pas 15 minutes de temps [00:00:00 ; 00:15 :00[. La valeur est positive ou égale à 0 pour les sites d'injection et pour les sites de soutirage. Le fichier contient les données d'une journée. La journée commence à 00h00.

Tous les champs du fichier CSV doivent être remplis, à l'exception des champs vides à cause du changement d'heure. Cependant, sur les pas de temps hors plage PP la valeur communiquée peut être 0, même si la puissance activable de l'EDC n'est pas nulle sur ces pas de temps.

8.C. Fichiers type CIM

Le nom du fichier doit être au format suivant. Le texte en bleu correspond à la donnée attendue à modifier.

`<Sender_MarketParticipant.mRID>_<type><process.processType>_YYZZ_XX.xml`

Où :

- `<Sender_MarketParticipant.mRID>` : Code EIC du GRD ;
- `<type>` : Donnée collectée ;
- `<process.processType>` : Type de collecte ;
- `YY` : Année de début de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.start>`) ;
- `ZZ` : Année de fin de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.end>`) ;

- **XX** : Numéro de version (<revisionNumber>).

Le fichier est construit sur le modèle suivant :



L'envoi d'un fichier CIM par un GRD à RTE concernant des données EIF ou le Volume Disponible des EDC normatives RPD doit respecter les règles suivantes :

- La suppression de données consistera en un envoi de la valeur 0 dans une nouvelle version du fichier.
- Un fichier concerne un toute la PL.
- Une absence de fichier sera considérée comme l'envoi de la valeur 0.

Les balises pour ces fichiers CIM pour lesquelles des données doivent être renseignées sont présentées ci-dessous. Le texte en bleu correspond à la donnée attendue qui peut être modifiée selon les cas.

Collecte annuelle	Limite de déclaration : 30/09 après la PL Limite de redéclaration : 31/05 après la PL+1	Contenu d'un fichier
Z33 : Courbe de Référence des sites en méthode des panels agrégée à la maille EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F08 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <code>series_period</code> par jour PP un point par pas 5 min ou 15 min (point de brisure)
Z34 : Courbe Réalisée des sites en méthode des panels agrégée à la maille EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F07 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <code>series_period</code> par jour PP un point par pas 5 min ou 15 min (point de brisure)
Z35 : Courbe Réalisée des sites en méthode historique rattachés à une EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F08 RTE	Tous les <u>sites</u> hors Groupe d'un Calendrier Fournisseur des EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par site un <code>series_period</code> par jour PP un point par pas 5 min ou 15 min (point de brisure)
Z36 : Nombre de sites ≤ 36kVA dans un Groupe d'un Calendrier Fournisseur à Période Mobile rattachés à une EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F09 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <code>series_period</code> par jour PP un <u>unique</u> point par <code>series_period</code>
Z37 : Nombre de sites > 36kVA dans un Groupe d'un Calendrier Fournisseur à Période Mobile rattachés à une EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F10 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <code>series_period</code> par jour PP un <u>unique</u> point par <code>series_period</code>
Z38 : Nombre de sites hors Groupe d'un Calendrier Fournisseur à Période Mobile rattachés à une EDC EIF	GRD _après la PL → Collecte F11 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <code>series_period</code> par jour PP un <u>unique</u> point par <code>series_period</code>
Z39 : Volume Disponible des EDC RPD en Méthode Normative	GRD _après la PL → Collecte F12 RTE	Toutes les EDC EIF : un <code>resource_timeseries</code> par EDC un <u>unique</u> <code>series_period</code> <u>pour la PL</u> un <u>unique</u> point par <code>series_period</code>

8.C.1. Classe <ResourceCapacitySchedule_MarketDocument>

- **BALISE** : *mRID*

- Identifiant du fichier
- Lorsque plusieurs fichiers portant le même mRID sont reçus, chaque transmission est enregistrée comme un dépôt distinct. Il n'est pas réalisé d'annule et remplace global du fichier précédent. Pour chaque TimeSerie valide présente dans le nouveau dépôt, les données correspondant à la même clé fonctionnelle sont mises à jour selon l'ordre technique de réception par RTE. Les TimeSeries absentes du nouveau dépôt restent enregistrées et ne sont pas supprimées.
- Syntaxe :

<mRID><Sender_MarketParticipant.mRID>_<type><process.processType>_YYZZ</mRID>

Où :

- *Sender_MarketParticipant.mRID* : Code EIC du GRD
- *type* : voir balise « type »
- *process.processType* : voir balise « Type de collecte »
- *YY* : Année de début de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans <schedule_Period.timeInterval.start>)
- *ZZ* : Année de fin de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans <schedule_Period.timeInterval.end>)

- Exemple : Création d'un fichier pour la collecte du Volume Disponible pour la PL 2026-2027

<mRID>CODEEICTEUR_Z39Z10_2627<mRID>

- **BALISE** : *revisionNumber*

- Numéro de version déclaré par l'acteur. La balise <revisionNumber> reste obligatoire et doit contenir un entier conforme au format attendu. Sa valeur est enregistrée à des fins de traçabilité, mais elle n'est pas utilisée pour ordonner les transmissions, identifier la donnée active ou rejeter un fichier. Plusieurs fichiers portant le même <mRID> peuvent donc être transmis avec un même revisionNumber.
- Syntaxe :

<revisionNumber>*X*</revisionNumber>

Où *X* correspond à un numéro entier.

- **BALISE : type**
 - Type de donnée collectée.
 - Syntaxe :

<type>*ZXX*</type>

Où *ZXX* peut prendre les valeurs suivantes selon les cas :

- Z33 : Courbe de référence – EDC EIF méthode des panels
- Z34 : Consommation réalisée - EDC EIF méthode des panels
- Z35 : Consommation réalisée - EDC EIF méthode historique
- Z36 : Nombre de Sites raccordés en Basse Tension avec puissance souscrite <= 36kVA rattachés à un Groupe Période Mobile d'un Calendrier Fournisseur
- Z37 : Nombre de Sites raccordés en Basse Tension avec puissance souscrite > 36kVA rattachés à un Groupe Période Mobile d'un Calendrier Fournisseur
- Z38 : Nombre de Sites avec une puissance souscrite > 36 kVA soit en CARD-S soit dont le compteur n'est pas compatible avec le service de gestion des Calendriers Fournisseur à Période Mobile
- Z39 : Volume Disponible EDC RPD en Méthode Normative

- Exemple :

<type>*Z33*</type>

- **BALISE : process.processType**
 - Fréquence d'envoi de la collecte
 - Syntaxe :

<process.processType>*Z10*</process.processType>

Où Z10 : Collecte annuelle

- **BALISE : sender_MarketParticipant.mRID**
 - Code EIC de l'acteur qui transmet le fichier.
 - Syntaxe :

<sender_MarketParticipant.mRID
codingScheme="A01">*CODEEICACTEUR*</sender_MarketParticipant.mRID>

Où :

- Le codingScheme égal à A01 permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen. Ce code reste inchangé.
- *CODEEICACTEUR* peut prendre les valeurs suivantes : Code EIC du GRD

- Exemple : pour un envoi réalisé par Enedis

```
<sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">17X100A100A0001A -----Q</sender_MarketParticipant.mRID>
```

- **BALISE** : *sender_MarketParticipant.marketRole.type*

- Rôle de l'acteur qui transmet le fichier
- Syntaxe :

```
<sender_MarketParticipant.marketRole.type>A18</sender_MarketParticipant.marketRole.type>
```

Où A18 : l'acteur qui transmet le fichier est un GRD

- **BALISE** : *receiver_MarketParticipant.mRID*

- Code EIC de RTE comme destinataire de la collecte
- Syntaxe :

```
<receiver_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR-RTE-----Q</receiver_MarketParticipant.mRID>
```

Où :

- Le *codingScheme* égal à A01 permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen. Ce code reste inchangé.
- 10XFR-RTE-----Q : Code EIC de RTE

- **BALISE** : *receiver_MarketParticipant.marketRole.type*

- Rôle de l'acteur qui réceptionne le fichier
- Syntaxe :

```
<receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A04</receiver_MarketParticipant.marketRole.type>
```

Où A04 représente que l'acteur qui réceptionne le fichier est un TSO.

- **BALISE** : *createdDateTime*

- Date et heure de création du fichier
- Syntaxe :

```
<createdDateTime>YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ</createdDateTime>
```

Où YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ correspond à la date et l'heure de création du fichier au format UTC

- Exemple : Création d'un fichier le 1 avril 2027 à 09:27:27 heure locale

```
<createdDateTime>2027-04-01T08:27:27Z</createdDateTime>
```

- **BALISE** : *schedule_Period.timeInterval*

- Période d'application couverte par le fichier
- Syntaxe :

```
<schedule_Period.timeInterval>
```

```
<start>YYYY-10-31T23:00Z</start>
```

```
<end>YYYY-03-31T22:00Z</end>
```

```
</schedule_Period.timeInterval>
```

Où :

- <start>YYYY-10-31T23:00Z</start> : Date et heure de début de la période de

livraison au format UTC. Heure de début toujours égale à 23h en heure d'hiver, et toujours égale à 22h en heure d'été.

- `<end>YYYY-03-31T22:00Z</end>` : Date et heure de fin de la période de livraison au format UTC. Heure de fin toujours égale à 23h en heure d'hiver, et toujours égale à 22h en heure d'été.

L'intervalle entre `<schedule_Period.timeInterval.start>` et `<schedule_Period.timeInterval.end>` doit être exactement de 1 période de livraison.

- Exemple : Collecte pour la période de livraison 2026-2027

`<schedule_Period.timeInterval>`

`<start>2026-10-31T23:00Z</start>`

`<end>2027-03-31T22:00Z</end>`

`</schedule_Period.timeInterval>`

- **BALISE** : *domain.mRID*
 - Code EIC de RTE
 - Syntaxe :

`<domain.mRID codingScheme="A01">10YFR-RTE-----C</domain.mRID>`

Où le codingScheme A01 permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen.

8.C.2. Classe `<Resource_TimeSeries>`

- **BALISE** : *mRID*
 - Identifiant d'une TimeSerie
 - Syntaxe:

`<mRID>YYZZ_registeredResource.mRID</mRID>`

Où :

- **YY** : Année de début de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.start>`)
- **ZZ** : Année de fin de la période de livraison (correspondant à l'année de la date précisé dans `<schedule_Period.timeInterval.end>`)
- **registeredResource.mRID** : Code RTE de l'entité collectée

- Exemple : Collecte pour l'EDC 2627-ID000001 pour la période de livraison 2025-2026

`<mRID>2627_2627-ID000001</mRID>`

- **BALISE** : *businessType*
 - Type de donnée collectée
 - Syntaxe :

`<businessType>ZXX</businessType>`

Où ZXX :

- Z79 : courbe de référence [collecte Z33Z10]
- Z81: courbe réalisée [collectes Z34Z10 et Z35Z10]
- Z100 : nombre de sites [collectes Z36Z10, Z37Z10 et Z38Z10]

- Z101 : volume disponible [collecte Z39Z10]

- **BALISE** : *registeredResource.mRID*

- Code RTE de l'entité faisant l'objet de la collecte
- Syntaxe :

`<registeredResource.mRID codingScheme="NFR">CODERTEED</registeredResource.mRID>`

Où:

- « NFR » permet de préciser que le code utilisé est un code français
- **CODERTEED** : Code RTE de l'EDC ou code GRD du Site

- **BALISE** : *registeredResource.pSRType.psrType*

- Type d'entité faisant l'objet de la collecte
- Syntaxe :

`<registeredResource.pSRType.psrType>ZXX</registeredResource.pSRType.psrType>`

Où **ZXX** :

- Z01 : EDC [collectes Z33Z10, Z34Z10, Z36Z10, Z37Z10, Z38Z10 et Z39Z10]
- Z07: Site [collecte Z35Z10]

- **BALISE** : *marketAgreement.mRID*

- Balise obligatoire uniquement pour la collecte Z35Z10 du flux F08 ; autrement, non utilisé
- Syntaxe :

`<marketAgreement.mRID>CODERTEED</marketAgreement.mRID>`

Où **CODERTEED** : Code RTE de l'EDC à laquelle le Site est rattaché

- **BALISE** : *measurement_Unit.name*

- Unité de mesure
- Syntaxe :

`<measurement_Unit.name>UNITE</measurement_Unit.name>`

Où **UNITE** :

- C62 : nombre de sites [collectes Z36Z10, Z37Z10 et Z38Z10]
- MAW : MegaWatt [collectes Z33Z10, Z34Z10, Z35Z10 et Z39Z10]

- **BALISE** : *curveType*

- Type de courbe
- Syntaxe :

`<curveType>A03</curveType>`

Où A03 correspond au type en points de brisure pour l'ensemble des points. Les valeurs sont transmises au premier pas puis précision des valeurs des pas de temps dont les valeurs diffèrent du pas précédent.

8.C.3. Classes <Series_Period> et <Point>

- **BALISE** : *timeInterval*

- Période d'application d'une période de la *TimeSeries*
- Syntaxe :

<timeInterval>

<start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start>

<end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end>

</timeInterval>

Où :

- Date et heure de début d'application au format UTC : <start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start>
- Date et heure de fin d'application au format UTC : <end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end>

Une *TimeSeries* peut avoir plusieurs *Series_Period*. Cela permet, par exemple, de transmettre uniquement les pas de temps correspondant à l'amplitude d'un jour PP soit [7h00 ; 10:00[et [17h00 ; 20:00[; ou de plusieurs jours de la période de livraison.

Les *Series_Period* d'une *TimeSeries* doivent être incluses dans la <schedule_Period.timeInterval> et doivent être disjointes entre elles.

Pour les collectes Z33Z10, Z34Z10, Z35Z10, Z36Z10, Z37Z10 et Z38Z10, le *timeInterval* ne peut couvrir qu'une journée.

- Exemple : Collecte avec une résolution annuelle pour toute la période de livraison 2026-2027

<timeInterval>

<start>2026-10-31T23:00Z</start>

<end>2027-03-31T22:00Z</end>

</timeInterval>

La *Series_Period* correspond aux mêmes dates/heures que la <schedule_Period.timeInterval>

- Exemple : Collecte avec une résolution journalière pour toute la journée du 17 février 2027

<timeInterval>

<start>2027-02-16T23:00Z</start>

<end>2027-02-17T23:00Z</end>

</timeInterval>

La *Series_Period* correspond aux mêmes dates/heures que la <schedule_Period.timeInterval>

- Exemple : Collecte avec une résolution de pas de temps 15 min pour la journée du 17 février 2027 en 2 plages horaires [7h00 ; 10:00[et [17h00 ; 20:00[heure locale

<timeInterval>

<start>2027-02-17T06:00Z</start>

<end>2027-02-17T09:00Z</end>

</timeInterval>

<timeInterval>

<start>2027-02-17T16:00Z</start>

<end>2027-02-17T19:00Z</end>

</timeInterval>

- **BALISE : resolution**

- Pas de temps d'application
- Syntaxe :

<resolution>PYYY</resolution>

Où PYYY :

- PT15M : Valeurs fournies à la maille d'un pas de temps de 15 min [collectes Z33Z10, Z34Z10 et Z35Z10]
- PT5M : Valeurs fournies à la maille d'un pas de temps de 5 min [collectes Z33Z10, Z34Z10 et Z35Z10]
- P1D : Valeurs fournies à la maille d'une journée [collectes Z36Z10, Z37Z10 et Z38Z10]
- P1Y : Valeurs fournies à la maille de la période de livraison [collecte Z39Z10]

- **BALISE : position**

- Position du point au sein du timeInterval déclaré pour la résolution déclarée
- Syntaxe :

<position>X</position>

Où X : à partir de 1, qui correspond à la période de « <timeInterval><start> » à « <timeInterval><start>+resolution »

- **BALISE : quantity**

- Valeur déclarée pour la position
- Syntaxe :

<quantity>X.XX</quantity>

Où X.XX : valeur avec 2 décimales après le point

9. RMC - Collectes relatives aux Puissances de référence

Les données collectées par RTE auprès des Contributeurs et des GRD dans le cadre du calcul des Puissances de Référence sont décrites au chapitre 1.2 Puissances de Référence des Règles du Mécanisme de Capacité.

Les fichiers à collecter et à transmettre respectent le format CIM (Common Information Model) de l'ENTSOE afin d'être homogènes avec les autres échanges de données RTE.

Ces fichiers sont échangés via l'application RMC de RTE qui permet une utilisation en mode IHM ou par API. L'utilisation de RMC fait l'objet de guides techniques spécifiques disponibles sur le Portail Services de RTE (page Participer au nouveau mécanisme de capacité – PL 2026-2036, section Accès au Système d'Information). **Les échanges relatifs au mécanisme de capacité à partir de la PL 26-27 sont classés sous le code application « NMK » dans l'application RMC. Le code flux « PREF_IN » permet de transmettre une collecte à RTE, tandis que le code flux "PREF_ACK" permet de récupérer l'acquittement d'une collecte. Le code flux « PREF_OUT » permet de récupérer une collecte de RTE.**

Le fichier de mapping décrivant chaque flux en détail, les XSD des fichiers XML et des fichiers d'exemple sont mis à disposition dans le dossier « Guide technique RMC » sur le Portail Services de RTE.

9.A. Synthèse des données de Puissances de Référence transmises par les GRD à RTE

Nom de l'échange	Sens	Type de collecte	Période et fréquence de transmission	Élément déclencheur	Code flux RMC
H01 - Données pour les sites télérelevés Estimation	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites Télérelevés rattachés au périmètre du Contributeur et raccordés au réseau du GRD	Au plus tard 30 juin année N	Dépôt du GRD pendant la période prévue	PREF_IN
H02 - Données pour les sites profilés Estimation	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites Profilés rattachés au périmètre du Contributeur et raccordés au réseau du GRD	Au plus tard 30 juin année N		
H03 - Données pour les sites profilés au TRV Estimation	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites au tarif réglementé de vente	Au plus tard 30 juin année N		
H04 - Données pour les pertes Estimation	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les pertes relatives au GRD	Au plus tard 30 juin année N		
H11 - Données pour les sites télérelevés définitives	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites Télérelevés rattachés au périmètre du Contributeur et raccordés au réseau du GRD	Au plus tard 31 juillet année N+1		
H12 - Données pour les sites profilés Définitives	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites Profilés rattachés au périmètre du Contributeur et raccordés au réseau du GRD	Au plus tard 31 juillet année N+1		
H13 - Données pour les sites profilés au TRV 2 Définitives	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les Sites au tarif réglementé de vente	Au plus tard 31 juillet année N+1		
H14 - Données pour les pertes Définitives	GRD -> RTE	Puissance de Référence agrégée pour les pertes relatives au GRD	Au plus tard 31 juillet année N+1		

Les données sont collectées par les GRD à la maille du Contributeur.

9.B. Synthèse des données de Consommations effacées transmises par RTE aux GRD

Nom de l'échange	Sens	Type de collecte	Période d'échange	Elément déclencheur	Code flux RMC
H05 Puissance effacée activée certifiée par site RPD du GRD Estimation	RTE -> GRD	Chroniques de puissance effacée estimée des sites RPD	Au plus tard 15 mai année N	Dépôt de RTE pendant la période prévue	PREF_OUT
H15 Puissance effacée activée certifiée par site RPD du GRD Définitives	RTE -> GRD	Chroniques de puissance effacée définitive des sites RPD	Au plus tard 15 mai année N+1	Dépôt de RTE pendant la période prévue	PREF_OUT

9.C. Echanges de données relatifs à l'affectation des puissances entre Contributeurs

9.C.1. Processus de collecte des chroniques de puissance associées à une déclaration multi-fournisseur

Le Contributeur prenant à sa charge une Puissance de Référence associée à une fourniture qui ne prend pas la forme d'une PEB RE-Site et qui concerne un Site RPD ou RPT ne faisant pas partie de son Périmètre de Contributeur doit transmettre à RTE une déclaration spécifique selon les étapes ci-dessous :

1. Le Contributeur concerné envoie à RTE via l'application RMC une déclaration multifournisseur concernant un ou plusieurs Sites RPD ou RPT. La déclaration peut concerner une journée PP ou un ensemble de journée PP d'une PL. Elle est composée :
 - Des Pas de Temps PP concernés par la déclaration ;
 - De l'identification du Site de Soutirage concerné ;
 - De la Puissance déclarée pour chaque Pas de Temps PP concerné.
2. RTE réceptionne et enregistre la déclaration. Cette réception donne lieu à un accusé technique et fonctionnel.
3. RTE met à disposition des acteurs ci-dessous la déclaration initiale et toutes les redéclarations éventuelles :
 - De la maison mère du Site (établissement bénéficiaire) pour les sites RPT (état des déclarations, pour information) ;
 - Du GRD pour les sites RPD (pour prise en compte dans le calcul des Puissances de Référence).

9.C.2. Attribution d'une PEB RE-Site

RTE attribue les PEB correspondant à une NEB RE-Site attribuée au Responsable d'Equilibre considéré par défaut comme Contributeur pour les quantités d'électricité correspondantes. Le RE concerné a la possibilité de répondre à l'attribution de RTE en désignant un autre Contributeur.

RTE met à disposition des acteurs ci-dessous l'attribution initiale et les éventuels changements d'attribution :

- Le RE à l'origine de la PEB RE-Site ;

- Le Contributeur désigné si le RE a désigné un autre Contributeur (état des déclarations, pour information) ;
- De la maison mère du Site (établissement bénéficiaire) pour les sites RPT (état des déclarations, pour information) ;
- Du GRD pour les sites RPD (pour prise en compte dans le calcul des Puissances de Référence).

9.C.3. Déclaration de blocs de vente directe

Le Contributeur prenant à sa charge une Puissance de Référence associée à un contrat de vente directe avec un consommateur ou un fournisseur, et dans le cas où le Site de Soutirage concerné n'est pas rattaché à son Périmètre de Contribution, doit transmettre à RTE une déclaration spécifique selon les étapes ci-dessous :

1. Le Contributeur concerné envoie à RTE via l'application RMC une déclaration de blocs de vente directe concernant un ou plusieurs Sites RPD ou RPT. La déclaration peut concerner une journée PP ou un ensemble de journée PP d'une PL. Elle est composée :
 - Des Pas de Temps PP concernés par la déclaration ;
 - De l'identification du Site de Soutirage concerné ;
 - De la Puissance déclarée pour chaque Pas de Temps PP concerné.
2. RTE réceptionne et enregistre la déclaration. Cette réception donne lieu à un accusé technique et fonctionnel.
3. RTE met à disposition des acteurs ci-dessous la déclaration initiale et toutes les redéclarations éventuelles :
 - De la maison mère du Site (établissement bénéficiaire) pour les sites RPT (état des déclarations, pour information) ;
 - Du GRD pour les sites RPD (pour prise en compte dans le calcul des Puissances de Référence).

9.C.4. Synthèse des données échangées

Nom de l'échange	Sens	Type de collecte	Période d'échange	Élément déclencheur	Code flux RMC
G01 - Déclaration multi-fournisseur d'un Contributeur pour un Site RPT ou RPD	Contributeur -> RTE	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Jusqu'au 30 avril N	Déclaration libre du Contributeur pendant la période autorisée	PREF_IN
G02 - Etat des déclarations multifournisseur Contributeur pour un site RPT d'un établissement bénéficiaire	RTE -> Établissement bénéficiaire de site RPT	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Au plus tard le 15 mai année N	Réception d'une chronique par flux G01	PREF_OUT
G03 - Etat des déclarations multifournisseur Contributeur -sites RPD des sites du GRD	RTE -> GRD	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Au plus tard le 15 mai année N	Réception d'une chronique via flux G01	PREF_OUT
G04 - Attribution de PEB RE-Site (RTE -> RE)	RTE -> RE	Chroniques de PEB	A J+3 du 01/11/N-1 au 31/03/N	A J+3 de la déclaration PEB du RE pour le jour J	PREF_OUT

G05 - Réponse à l'attribution de PEB RE-Site (RE -> RTE)	RE -> RTE	Chroniques de puissance attribuées	Jusqu'à 2 mois après l'envoi d'un G04	Réponse du RE pendant la période autorisée	PREF_IN
G06 - Information de l'attribution des PEB de site RPT à un établissement bénéficiaire	RTE -> Établissement bénéficiaire de site RPT	Chroniques de puissance attribuées	Au plus tard le 15 mai année N (et jusqu'au 30 novembre année N en cas de modification de l'attribution)	A J+3 de la déclaration PEB du RE pour le jour J ou modification d'attribution via flux G05	PREF_OUT
G07 - Information de l'attribution de PEB par un RE à un Contributeur	RTE -> Contributeur	Chroniques de puissance attribuées	Au plus tard le 15 mai année N (et jusqu'au 30 novembre année N en cas de modification de l'attribution)	Modification d'attribution via flux G05	PREF_OUT
G08 - Information de l'attribution de PEB par un RE à un Contributeur pour les sites d'un GRD	RTE -> GRD	Chroniques de puissance attribuées	Au plus tard le 15 mai année N (et jusqu'au 30 novembre année N en cas de modification de l'attribution)	A J+3 de la déclaration PEB du RE pour le jour J ou modification d'attribution via flux G05	PREF_OUT
G09 - Déclaration de vente directe de blocs d'électricité d'un Contributeur - site RPT ou RPD	Contributeur -> RTE	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Jusqu'au 30 avril N	Déclaration libre du Contributeur pendant la période autorisée	PREF_IN
G10 Etat des déclarations de vente directe d'électricité Contributeur - site RPT d'un établissement bénéficiaire	RTE -> Établissement bénéficiaire de site RPT	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Au plus tard le 15 mai année N	Réception d'une chronique par flux G09	PREF_OUT
G11 Etat des déclarations de vente directe d'électricité Contributeur - pour les sites d'un GRD	RTE -> GRD	Chroniques de puissance déclarées par un Contributeur	Au plus tard le 15 mai année N	Réception d'une chronique via flux G09	PREF_OUT

9.C.5. Acquittements

Nom de l'échange	Sens	Type de collecte	Période d'échange	Élément déclencheur	Code flux RMC
Acquittements (ACK)	RTE -> Client	Toute l'année	Envoi d'un acquittement par RTE à chaque dépôt d'un fichier par un client	PREF_ACK	Acquittements (ACK)

9.D. Formalisme général des fichiers échangés

9.D.1. Description générale du fichier Multiple_Schedule

Cette partie décrit les fichiers au format Multiple_Schedule de manière générale et donne les consignes de remplissage communes à tous les fichiers échangés par classe du document.

Le nom du fichier doit être au format suivant :

<code><CodeEIC>_<type><process.processType>_<YY><ZZ>_<XX>.xml</code>
--

Avec :

- `<CodeEIC>` : Code EIC du `<Sender_MarketParticipant.mRID>` si le document est envoyé par un acteur ou du `<receiver_MarketParticipant.mRID>` si le document est envoyé par RTE
- `<type>` et `<process.processType>` égaux à ceux du fichier
- `<YY>` : Année de début de la période livraison
- `<ZZ>` : Année de fin de la période de livraison
- `<XX>` : Numéro de version

Exemple : Première déclaration d'une déclaration multifournisseur d'un Contributeur pour la PL 2028-29

Nom du fichier : CODEEICACTEUR_Z14Z11_2829_1.xml

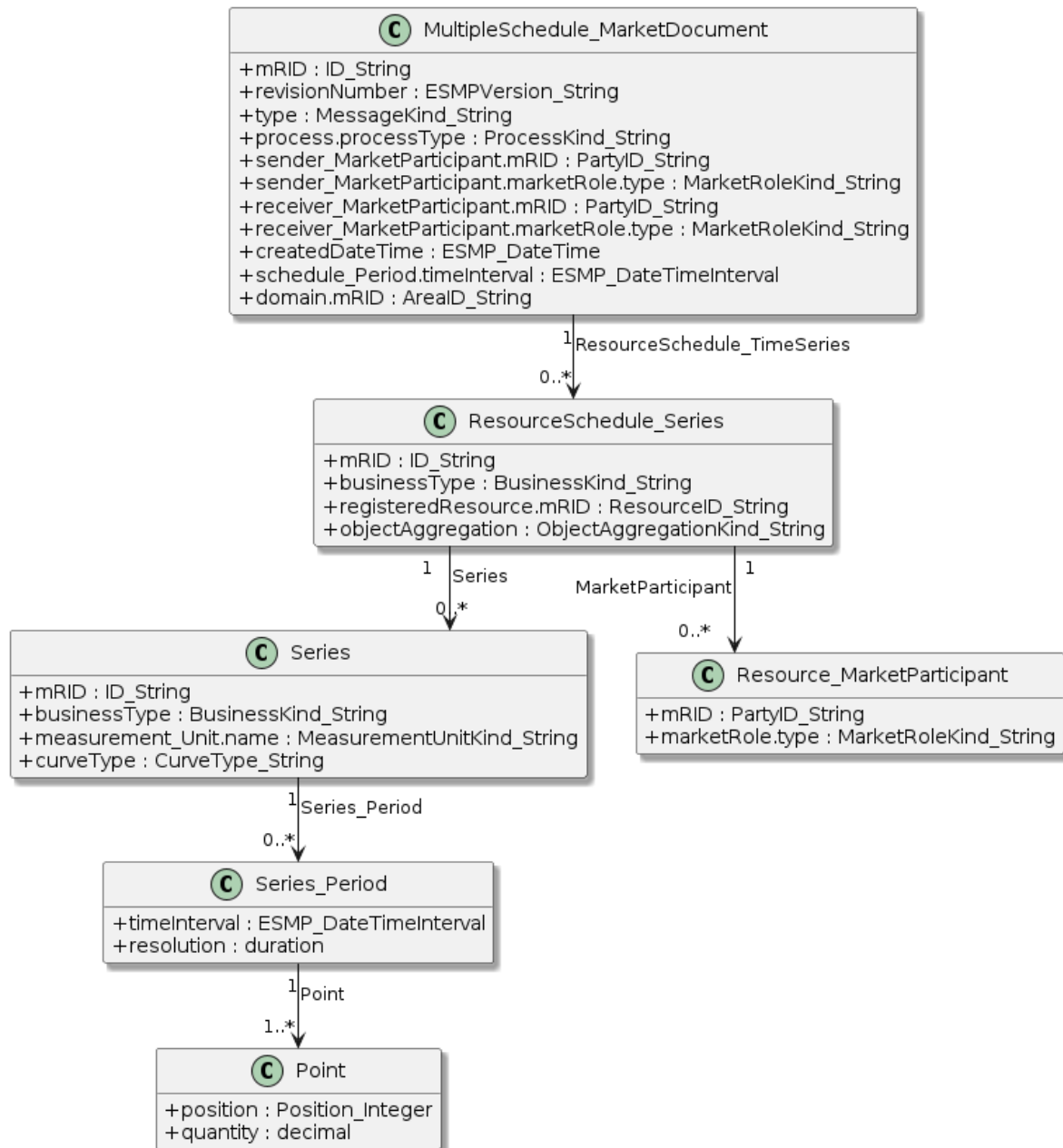
Les XSD utilisées sont les suivantes :

- *Multiple_Schedule_v1_0.xsd*
- *urn-entsoe-eu-local-extension-types.xsd*
- *urn-entsoe-eu-wgedi-codelists.xsd*

Ces XSD sont fournies sur le Portail Services de RTE

Les fichiers échangés sont encodés en UTF-8.

Le fichier est construit sur le modèle suivant :



9.D.1.1. Classe Multiple_Schedule_MarketDocument

Cardinalité : 1

Champ	Description
mRID	Identifiant du fichier <code><mRID><CodeEIC>_<type><process.processType>_<YYZZ><mRID></code> Avec : <code><CodeEIC></code> : Code EIC du <code><Sender_MarketParticipant.mRID></code> si le document est envoyé par un acteur ou du <code><receiver_MarketParticipant.mRID></code> si le document est envoyé par RTE <code><type></code> et <code><process.processType></code> égaux à ceux du fichier <code><YY></code> : Année de début de la période de livraison <code><ZZ></code> : Année de fin de la période de livraison Exemple : Première déclaration multifournisseur d'un contributeur pour la PL 2028-2029 Noter : <code><mRID>CODEEICTEUR_Z14Z11_2829<mRID></code>
revisionNumber	Numéro de version du document <code><revisionNumber>1</revisionNumber></code> À partir de 1. Incrémenter de 1 à chaque transmission réussie de fichier (l'ACK en retour était de type A01 ou A03)
type	<i>Cf. détail des flux</i>
process.processType	<i>Cf. détail des flux</i>
sender_MarketParticipant.mRID	<i>Cf. détail des flux</i>
sender_MarketParticipant.marketRole.type	<i>Cf. détail des flux</i>
receiver_MarketParticipant.mRID	<i>Cf. détail des flux</i>
receiver_MarketParticipant.marketRole.type	<i>Cf. détail des flux</i>
createdDateTime	Date et heure de création du fichier au format UTC <code><createdDateTime>2027-02-17T09:30:47Z</createdDateTime></code>

Champ	Description
schedule_Period.timeInterval	Période d'application couverte par le fichier au format UTC <pre><schedule_Period.timeInterval> <start>YYYY-10-31T23:00Z</start> <end>YYYY-03-31T22:00Z</end> </schedule_Period.timeInterval></pre> La période de cet intervalle correspond à une période de livraison entière. Exemple : Collecte pour la PL 2028-2029 <pre><schedule_Period.timeInterval> <start>2028-10-31T23:00Z</start> <end>2029-03-31T22:00Z</end> </schedule_Period.timeInterval></pre>
domain.mRID	Code EIC de RTE <pre><domain.mRID codingScheme="A01">10YFR-RTE-----C</domain.mRID></pre> Renseigner le code EIC de RTE : 10YFR-RTE-----C Nb : Le codingScheme « A01 » permet de préciser que le code de l'acteur est un code européen.

9.D.1.2. Classe ResourceSchedule_TimeSeries

Classe fille de Multiple_Schedule_MarketDocument, cardinalité : 1..n

Champ	Description
mRID	Cf. détail des flux
businessType	Cf. détail des flux
registeredResource.mRID	Cf. détail des flux
objectAggregation	Cf. détail des flux

9.D.1.3. Classe MarketParticipant

Classe fille de ResourceSchedule_TimeSeries, cardinalité 0..2

Champ	Description
<i>mRID</i>	<i>Cf. détail des flux</i>
<i>marketRole.type</i>	<i>Cf. détail des flux</i>

9.D.1.4. Classe Series

Classe fille de ResourceSchedule_TimeSeries, cardinalité : 1..n

Champ	Description
<i>mRID</i>	<i>Cf. détail des flux</i>
<i>measurement_Unit.n ame</i>	<i>Cf. détail des flux</i>
<i>curveType</i>	<i>Cf. détail des flux</i>

9.D.1.5. Classe Series_Period

Classe fille de Series, cardinalité 1..n

Champ	Description
<i>timeInterval</i>	Période d'application d'une période de la Series <i><timeInterval></i> <i><start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start></i> <i><end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end></i> <i></timeInterval></i> Date et heure de début d'application au format UTC : <i><start>YYYY-MM-DDThh:mmZ</start></i> Date et heure de fin d'application au format UTC : <i><end>YYYY-MM-DDThh:mmZ</end></i> Cf. détail des flux pour les périodes possibles et conseillées
<i>resolution</i>	Pas de temps d'application <i><resolution>PT15M</resolution></i> Pour les Pref : <i><resolution>P1Y</resolution></i>

9.D.1.6. Classe Point

Champ	Description
<i>position</i>	Position du point <position>1</position> A partir de 1. Noter la position du point.
<i>quantity</i>	Volume disponible <quantity>0.00</quantity> Cf détail des flux pour les valeurs possibles

9.D.2. Description du fichier ACK

Le fichier ACK est du type [iec62325-451-1-acknowledgement_v8_1.xsd](#), il indique si le fichier est correct du point de vue technique et fonctionnel.

Le nom du fichier est au format suivant :

A C K _ < C o d e > _ < n o m d u f i c h i e r d é p o s é > . x m l

Avec :

- <Code> = code précisant le statut de l'accusé fonctionnel (A01, A02 ou A03) ;
- <nom du fichier déposé> = nom du fichier déposé (sans l'extension)

RTE envoie systématiquement un accusé de réception quel que soit le fichier transmis.

Dans le cas où le header ainsi que toutes les timeseries (TS) d'une demande sont valides alors la Timeserie « Reason » est valorisée avec :

- Code = A01;
- Text = Message fully accepted.

Dans le cas où le header contient des erreurs alors il y aura plusieurs Timeseries 'Reason' valorisées avec :

- Code = A02 et Texte = Message fully rejected ;
- Suivi des Reason.code et Reason.text qui décrivent chaque erreur du header. Ces dernières sont listées dans l'onglet Code Retours du fichier mapping.

Dans le cas où le header est conforme et que certaines Timeseries de la collecte contiennent des erreurs alors la Timeseries « Reason » est valorisée avec :

- Code = A03;
- Text = Message contains errors at the time series level.

Puis une Timeserie de type « Rejected_TimeSeries » par Timeseries en erreur avec des balises reason et In_Error_Periods qui décrivent l'erreur rencontrée et la Series_Period de l'erreur le cas échéant.

9.D.3. Formalisme détaillé

Le formalisme détaillé de chacun des flux est détaillé dans le fichier *mapping*.

9.D.4. Contrôles effectués sur les fichiers

Chaque dépôt de fichier entraîne l'envoi d'un acquittement technique et fonctionnel par RTE. Pour le formalisme de ces fichiers se reporter à la section 9.D.2 Description du fichier ACK.

Les parties suivantes décrivent les contrôles de cohérence réalisés à la réception d'un fichier. Les acquittements envoyés en retour sont de trois types :

- A01 « Succès » : le fichier est entièrement valide. Tout le fichier est enregistré ;
- A02 « Echec » : le fichier n'est pas valide. Aucune partie du fichier n'est enregistrée ;
- A03 « Succès partiel » : Certaines RessourceSchedule_Timeseries ne sont pas valides. Celles valides sont enregistrées.

9.D.4.1. Contrôles effectués sur la partie Header des fichiers

Cette première phase de contrôle est effectuée sur le respect des types de fichiers envoyés et de la cohérence de la balise header.

Si l'un des contrôles est incorrect, alors la collecte du fichier est rejetée dans sa globalité et un accusé fonctionnel « A02 » sera généré en précisant la ou les causes du rejet.

Un fichier rejeté avec un acquittement A02 n'est pas intégré. Le fichier corrigé peut conserver ou modifier le revisionNumber déclaré. Ce numéro n'étant pas utilisé pour ordonner les dépôts, sa valeur ne conditionne pas l'acceptation du fichier corrigé. Chaque nouveau dépôt reçoit un identifiant technique et une date et heure de réception propres

1. Le fichier doit être conforme à la XSD.
2. Le nom du fichier doit correspondre au format attendu, sans considération de la casse.
3. Le mRID du fichier doit respecter celui défini dans le fichier mapping.
4. Si le mRID a déjà été collecté, le fichier est contrôlé indépendamment selon les règles de conformité du header. Le revisionNumber doit être présent et respecter le format attendu, mais sa valeur n'est pas comparée à celle des fichiers précédemment reçus.
5. L'absence d'incrémementation, la réutilisation d'un numéro déjà reçu ou la réception des numéros dans un ordre différent ne constitue pas un motif de rejet. L'ordre des dépôts est déterminé par la date et l'heure techniques de réception enregistrées par RTE. Les <type> et <process.processType> <sender_MarketParticipant.marketRole.type> doivent correspondre aux listes de valeurs précisées dans le fichier mapping.
6. L'acteur ayant déposé le fichier doit être celui décrit dans le <sender_MarketParticipant.mRID>, ou doit avoir un mandat de celui-ci (dans le cas d'un GRD).
7. Le <sender_MarketParticipant.mRID> renseigné dans un fichier de type G01 ou G09 doit être connu du référentiel de RTE.
8. Les balises <schedule_Period.timeInterval.start> et <schedule_Period.timeInterval.end> doivent correspondre à une période de livraison.
9. Les dates limites de dépôt doivent être respectées.

9.D.4.2. Contrôles effectués sur les ResourceSchedule_TimeSeries

Si aucune erreur n'a été remontée pour la partie header du fichier les contrôles suivants s'effectuent pour chaque ResourceSchedule_Timeseries.

Si une TimeSeries est en erreur, alors les données liées à la TimeSeries ne sont pas intégrées mais les autres TimeSeries sans erreur sont intégrées. Le code de l'accusé de réception fonctionnel pourra alors être A03 (Au moins une Timeseries est rejetée) ou A01 (Toutes les Timeseries sont acceptées).

Si une TimeSeries est en erreur, alors les données liées à la TimeSeries ne sont pas intégrées mais les autres TimeSeries sans erreur sont intégrées. Le code de l'accusé de réception fonctionnel pourra alors être A03 (Au moins une Timeseries est rejetée) ou A01 (Toutes les Timeseries sont acceptées).

9.D.4.3. Contrôles pour les fichiers de type G01 à G11

1. Le site décrit dans la balise <registeredResource.mRID> doit exister. Pour les sites RPT, le code décompte est utilisé. Pour les sites RPD, le code PRM est utilisé.
2. Les <businessType> des Timeseries doivent correspondre aux valeurs définies dans le fichier mapping.
3. Les SeriesPeriods sont disjointes entre elles et doivent être incluses dans celle du header. Pour une attribution de PEB, les SeriesPeriod sont exactement les Series_Period du fichier envoyé par RTE.
4. Pour les attributions de PEB, le ResourceSchedule_TimeSeries ainsi que toutes les balises associées doivent contenir les mêmes valeurs que celles envoyées par RTE, à l'exception de la balise MarketParticipant qui doit respecter la nomenclature du fichier mapping. En cas d'attribution à un nouveau Contributeur, le mRID de la balise MarketParticipant doit être connu du référentiel RTE et autorisé.
5. Pour les déclarations multifournisseur ou blocs de vente directe, il ne doit y avoir qu'une seule Series et pas de balise MarketParticipant.
6. Contrôles de cohérence des points (référence unique, nombre de points et valeurs de la balise quantity)

9.D.4.4. Contrôles pour les fichiers de type Puissance de référence

1. Les mRID des timeseries et des Series doivent respecter le fichier mapping.
2. Les businessType et objectAgregation doivent respecter le fichier mapping.
3. Il y a une balise <MarketParticipant> par Timeseries et le code EIC du Contributeur doit être connu du référentiel RTE.
4. Vérification qu'il n'y a pas de balise MarketParticipant attaché aux Series
5. Vérification de l'unité. RTE accepte les données en kW ou MW.
6. Les SeriesPeriods sont disjointes entre elles et incluses dans celle du header.
7. Contrôles de cohérence des points (référence unique, nombre de points et valeurs de la balise quantity, cette valeur peut être négative selon les cas).

9.D.5. Règles d'intégration RTE

9.D.5.1. Intégration des headers

Si le contrôle du header est réussi (ACK de type A01 ou A03) alors RTE l'enregistre en base de données. Les mises à jour ou correction d'un fichier devront alors garder le même header sauf pour les balises createdDateTime et revisionNumber.

9.D.5.2. Intégration des TimeSeries

Chaque TimeSerie correcte est enregistrée en base. Si une TimeSerie comporte au moins une erreur, elle n'est pas enregistrée et la dernière TimeSerie valide déjà intégrée pour la même clé fonctionnelle reste active.

L'acteur peut transmettre un nouveau fichier corrigé. Ce nouveau dépôt n'a pas à porter un revisionNumber supérieur. S'il est valide et reçu ultérieurement, la TimeSerie corrigée devient la nouvelle version active pour la même clé fonctionnelle. Si une Timeserie était présente en base de données et est présente dans une nouvelle version d'un fichier alors elle est mise à jour.

Si une Timeserie était présente en base de données et n'est pas présente dans une nouvelle version d'un fichier alors elle reste en base de données et n'est pas supprimée par RTE.

Dans le cas où le fichier préparé par un GRD dépasse la limite autorisée par l'infrastructure RTE ou son système d'échange (grand nombre de contributeurs sur le réseau du GRD), il est possible de déposer plusieurs fichiers avec une Timeserie par contributeur.

Par exemple :

- 1er Fichier (revisionNumber =1) : Timeseries pour les contributeurs 1 à 20 ;
- 2ème Fichier (revisionNumber =1) : Timeseries pour les contributeurs 21 à 40 ;
- Les deux dépôts peuvent porter des revisionNumber identiques ou différents. RTE les distingue par leur identifiant technique de dépôt et leur date et heure de réception. Les TimeSeries portant sur des entités différentes sont intégrées cumulativement.

9.D.5.3. Fichiers zippés

Afin de limiter le temps de transfert des fichiers, RTE envoie les fichiers sous format zippé (.zip). Vous pouvez déposer les fichiers sous format zippé ou non selon votre convenance.

ANNEXE 1. RMC – CONFORMITE DE FICHIERS DES COLLECTES

Le contrôle de fichiers au fil de l'eau est réalisé suivant la cinématique suivante :

1. Conformité avec la XSD : Si une non-conformité est trouvée, le fichier est rejeté entièrement avec un code et un message standard de non-conformité ;
2. Contrôle du contenu :
 - a. *<ResourceCapacitySchedule_MarketDocument>* *ou*
<MultipleSchedule_MarketDocument> : si une non-conformité est trouvée au niveau de ce HEADER, le fichier est rejeté entièrement avec un code et un message indiquant les non-conformités rencontrées ;
 - b. *<Resource_TimeSeries>* ou *<ResourceSchedule_Series>* (et tout autre élément sous ces balises) :
 - i. si toutes les *<Resource_TimeSeries>* ou *<ResourceSchedule_Series>* présentent un élément non-conforme, le fichier est rejeté entièrement avec un code et un message indiquant les non-conformités rencontrées ;
 - ii. si certaines *<Resource_TimeSerie>* ou *<ResourceSchedule_Series>* présentent un élément non-conforme, le fichier est rejeté partiellement et les éléments non-conformes sont entièrement rejetés avec un code et un message indiquant les non-conformités rencontrées ;
 - iii. autrement, si toutes les *<Resource_TimeSerie>* ou *<ResourceSchedule_Series>* sont conformes, le fichier est accepté entièrement avec un code et un message standard.

ANNEXE 2. RMC –EXEMPLE DE DEPOT ET TELECHARGEMENT DE FICHIERS CONTROLE DE DISPONIBILITE ET CONTRIBUTION

1. Transmission d'un fichier vers RTE – Upload

Règle générale

La transmission d'un fichier vers RTE est réalisée via une requête POST.

L'URL est construite à partir de deux paramètres :

- le CodeApp, correspondant au code de l'application
- le CodeFlux, correspondant au flux à transmettre

Format générique :

POST https://portail.iservices.rte-france.com/api/v1/upload/<CodeApp>/<CodeFlux>

Pour le nouveau mécanisme de capacité, le CodeApp utilisé est **NMK**.

Exemples

Fonction	Méthode	Code App	Code Flux	URL PROD
Contrôle de disponibilité – transmission Z03/Z04/Z05, Z32 à Z39 (Collecte F01 à F12), courbe de charge EDC RPD.	POST	NMK	VDISPO_IN	https://portail.iservices.rte-france.com/api/v1/upload/NMK/VDISPO_IN
Contribution – transmission H01 à H04, H11 à H14, G01/G05/G09	POST	NMK	PREF_IN	https://portail.iservices.rte-france.com/api/v1/upload/NMK/PREF_IN

Note : les codes application (CodeApp) et les codes flux (CodeFlux) doivent être renseignés en majuscules dans les appels API.

2. Récupération des fichiers mis à disposition par RTE – Téléchargement

Règle générale

La récupération des fichiers est réalisée via une requête GET.

Le fichier à récupérer est identifié par le flow_code présent dans l'URL.

Format générique :

GET https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/<flow_code>/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>

Cas particulier des fichiers d'acquiescement

Les fichiers d'acquiescement sont considérés, au même titre que les autres fichiers produits par le nouveau mécanisme de capacité, comme des fichiers de sortie mis à disposition du partenaire. Ils doivent donc être récupérés en utilisant l'API de téléchargement (GET).

Cet acquittement n'est pas généré par RMC, il est généré par l'application destinataire du fichier, qui assure son traitement et réalise les calculs associés au nouveau mécanisme de capacité. Une fois généré, le fichier d'acquiescement est mis à disposition via RMC afin d'être récupéré par les partenaires.

L'appel à utiliser pour récupérer un acquiescement est donc le même que pour tout autre fichier de sortie :

GET https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/<flow_code>/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>

Le flow_code permet ensuite d'identifier le flux d'acquiescement concerné (par exemple **VDISPO_ACK** ou **PREF_ACK**).

Exemples

Fonction	Méthode	Flow code	URL PROD
Contrôle de disponibilité – récupération des ACK Z03/Z04/Z05, Z32 à Z39 (Collecte F01 à F12), courbe de charge EDC RPD.	GET	VDISPO_ACK	<a href="https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/VDISPO_ACK/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>">https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/VDISPO_ACK/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>
Contribution – récupération des fichiers G02/G03/G04/G06/G07/G08/G10/G11	GET	PREF_OUT	<a href="https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/PREF_OUT/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>">https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/PREF_OUT/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>
Contribution – récupération des ACK H01 à H04, H11 à H14, G01/G05/G09	GET	PREF_ACK	<a href="https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/PREF_ACK/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>">https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/PREF_ACK/files?status=ALL&start_date=<DD-MM-YYYY>&end_date=<DD-MM-YYYY>

Note : le flow_code doit être renseigné en majuscule dans les appels API.

3. Gestion des environnements

Les mêmes règles s'appliquent en PPROD et en PROD. Seul le domaine de l'URL change :

- PPROD : <https://portail-dev.iservices.rte-france.com>
- PROD : <https://portail.iservices.rte-france.com>

Le suffixe -dev est donc utilisé pour la PPROD et supprimé pour les appels en PROD.